

LA TRAGEDIE DE COBALT

Le détective Greer vient d'arrêter Saul Gagnon, après plusieurs mois de recherches.

LE DRAME

Au mois de novembre dernier deux femmes furent brutalement attaquées, pendant la nuit. — Mourantes à l'hôpital.

DEVANT LE JUGE

(Du correspondant régulier de la PRESSE) Toronto, 5. — Après plusieurs mois de recherches, le détective Greer a réussi enfin à mettre la main sur Saul Gagnon, à Northbay. Gagnon est un mineur canadien-français de Cobalt. Il est accusé d'avoir attaqué à coups de hache, au mois de novembre dernier, madame Quinn, et brutalement assailli Mlle Crawford. Madame Quinn eut le crâne fracturé. Elle est encore à l'hôpital, ainsi que Mlle Crawford, et toutes deux sont dans un état critique. Gagnon, après son double crime se serait emparé de l'argent et des bijoux qu'il y avait dans la maison. Mlle Crawford avait vainement essayé d'appeler au secours. Ce drame se passa durant la nuit. Ce n'est que le lendemain, que les deux victimes furent trouvées balancées dans leur sang, et sans connaissance. Gagnon avait disparu. L'accusé comparaitra aujourd'hui devant le tribunal, à Cobalt. L'acte serait la cause de cette tragédie.

LES SENTENCES A RIMOUSKI

ALBERT A ETE CONDAMNE A VINGT-CINQ ANS DE PENITENCIER, ET ANTOIN A VINGT-TROIS MOIS DE PRISON.

(Du correspondant régulier de la PRESSE) Rimouski, 5. — Le terme de la Cour Criminelle s'est terminé samedi matin à dix heures, alors que le président du tribunal a prononcé les sentences dans les causes de Elie Albert, et de Jacques Anctil. Le premier fut involontairement William Routh, à Rimouski, le 25 septembre dernier, et de Jacques Anctil, de St Gabriel, trouvé coupable de tentative d'incendie à la maison de Napoléon Joubert, le 15 novembre. Le second fut accusé d'avoir incendié la grange de ce dernier. Une foule énorme se pressait dans l'enceinte du palais de justice. Elie Albert a été condamné à 25 ans de détention au pénitencier de St Vincent de Paul et Jacques Anctil à vingt-trois mois de détention dans la prison de Rimouski.

UN BANDIT, REVOLVER AU POING, ENLEVE POUR ENVIRON \$3,000 DE DIAMANTS CHEZ THEO. GROTHE & FILS

Samedi soir, à sept heures et vingt-cinq minutes, en plein boulevard Saint-Laurent, au milieu de centaines de promeneurs, se perpète le vol le plus hardi dont les annales criminelles de Montréal fassent encore mention. --- J. Bertrand, alors qu'il donnait la chasse au cambrioleur, est blessé par celui-ci d'une balle à la jambe. --- John Martin, victime d'une tentative de meurtre.

Des avis mystérieux parvenaient récemment au bureau de la Sûreté concernant d'audacieux bandits qui, à la suite de retentissants exploits commis dans les grandes villes américaines, avaient envahi la métropole canadienne pour y continuer leurs brigandages. Le chef des détectives, loin de désigner les informations malheureuses plutôt vagues qu'on lui fit tenir, chargea quelques-uns de ses meilleurs agents de la tâche ardue de découvrir les voleurs dont on redoutait à bon droit l'adresse et l'audace. Les recherches n'aboutirent à aucun résultat et déjà on commençait à croire dans les cercles de la police secrète que les cambrioleurs et redoutés n'avaient fait que passer par la ville, quand samedi, ils révélaient subitement leur présence par un acte de banditisme incroyable. C'est la maison Théodore A. Grothé & Fils, bijoutiers en gros, boulevard Saint-Laurent, No 151, qui fut le théâtre de l'exploit que nous allons rapporter. Quelques minutes après six heures du soir, un individu de stature plus tôt petite, mais avec élégance et portant au doigt une bague enrichie d'un superbe diamant, entra dans la boutique sise au No 155 boulevard Saint-

deux écus de bagues serties de diamants éclatants, il se dirigea du côté de la rue LaGauchetière. A ce moment précis, le cireur de bottes se tenait sur le trottoir, en face de sa boutique. En l'apercevant, l'audacieux voleur lui cria: "Entre où je te flambe la cervelle." Comme Martin ne s'exécutait pas assez vite, le bandit fit feu dans sa direction, mais la balle manquant son but alla fracasser la glace de devanture de

SIGNALEMENT John Martin, le cireur de bottes qui avait failli être assassiné ainsi que MM Bertrand et Lajeunesse avaient donné du voleur du diamant un bon signalement. D'autres citoyens, entre autres M. Joseph Boucher, fournirent à la police une description signalée du cheval blond et de la voiture "Concord". M. Boucher prétend que la voiture des bandits avait filé dans la rue LaGauchetière jusqu'à la rue Sang-

LES CAMBRIOLAGES FAMEUX Le cambrioleur du Boulevard Saint-Laurent rappelle celui qui a été commis au magasin de M. G. A. Turcot, 96 Notre-Dame Est, en janvier dernier. Entre 7 et 8 heures du soir, M. Turcot était assis dans son magasin, quand tout à coup un rôdeur brisa la glace de sa vitrine. D'une main il s'empara de trois pierres précieuses

L'établissement voisin occupé par M. H. Rainville, barbier, et Pierre Miracost, marchand de tabac. La détonation produisit un émoi facile à comprendre. Les promeneurs témoins de la scène tragique, épouvantés, se jetèrent dans la rue pour laisser le passage libre au cambrioleur. Ce dernier avançait rapidement tout en tirant du revolver. Un projectile passa en sifflant entre le bras de M. Jean-Baptiste Bertrand, gérant du restaurant "Bijou", boulevard Saint-Laurent, et celle de M. Jos. Lajeunesse, maître-charretier, domicilié au No 27 de la rue Saint-Philippe. Ces deux citoyens, en attendant le tramway causé par l'entrée de la rue LaGauchetière. Quelques secondes plus tard le brigand s'élançait dans la rue LaGauchetière pour monter dans une voiture qui l'attendait à quelques pas du coin.

net qu'elle avait remonte. Quoi qu'il en soit, tous les efforts depuis samedi, de nos policiers, pour découvrir l'adresse du brigandage sont demeurés infructueux. Après avoir été blessé, le restaurateur Bertrand se rendit au magasin Grothé. Là il s'aperçut que le sang coulait abondamment de sa blessure. On fit mander l'ambulance de l'Hôtel Général qui le transporta à cette institution. Les médecins constatèrent que la blessure était plus douloureuse que grave, et après avoir été soigneusement pansé, le brave restaurateur put regagner son établissement, où il recut les félicitations de ses amis.

valant \$1,500 tandis que de l'autre il brandissait un revolver dans la direction du bijoutier qui n'osa faire un pas dans la crainte d'un malheur d'être expédié dans l'éternité. Le bandit, après avoir glissé dans sa poche les diamants, s'élança dans la direction de la rue Saint-Vincent en tirant du revolver, dans le but évident d'effrayer les passants. Ce truc lui réussit pleinement. Les pistons n'osèrent pas donner la chasse à un brigand aussi déterminé, et quand la police du poste central entra en scène, le voleur était déjà bien loin. Toutes les recherches faites pour le retrouver restèrent infructueuses. On remarqua que l'apêche qui a opéré à l'établissement Grothé a employé exactement les mêmes méthodes que le brigand qui a pillé la montre du magasin Turcot, ce qui fait croire naturellement à la police et aux détectives que tous deux appartiennent à la même bande de voleurs. Les détectives McLaughlin, Savard et Cowan et le constable Valade, du poste central, qui ont été plus particulièrement chargés de faire l'enquête sur le vol audacieux du Boulevard Saint-Laurent sont maintenant d'opinion que le véhicule dont se sont servis l'homme à la fausse barbe et son complice, pour distancer les détectives lancés à leur poursuite, n'est pas un boghe "Concord" mais un express de moyenne dimension, appartenant aux manufacturiers de chaussures Gagnon et Lachapelle, de la rue Saint-Germain. An effet pendant que s'accomplissait le cambriolage, M. Lachapelle qui était entré au restaurant Deshaies, angle des rues Saint-Dominique et LaGauchetière, pour prendre une consommation, avait laissé à la porte son express et son cheval. Quand le manufacturier informé du drame qui venait de se dérouler, sortit, cheval et voiture avaient disparu.



chapeau "Derby" noir et une fausse barbe de la même couleur. Voilà tout ce que l'on sait du desperado. On avouera que c'est plutôt mince comme signalement. Quoi qu'il en soit, les détectives vont faire l'impossible pour mettre le grappin sur le terrible bandit.

LES DETECTIVES A L'OEUVRE Ce matin, le sous-chef de la Sûreté, M. Jos. Charpentier, prenait le commandement de la petite escouade d'agents chargés de retrouver le voleur de diamants et son complice. De bonne heure, il quittait les quartiers généraux des détectives pour se lancer

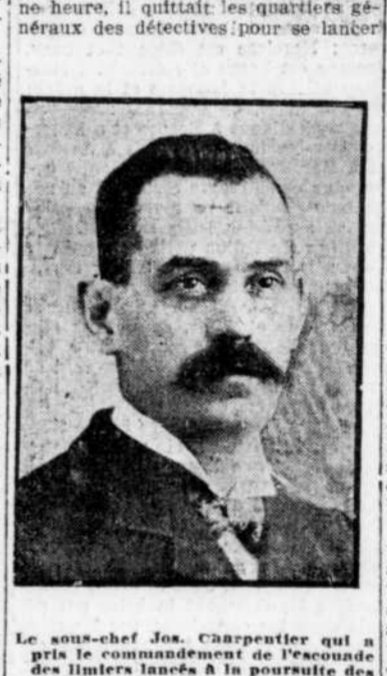


M. Théodore Grothé, dont l'établissement a été cambriolé samedi soir.

UNE VICTIME Revenu de leur surprise, MM. Bertrand et Lajeunesse s'étaient précipités à la poursuite du voleur, mais celui-ci faisant tout-à-coup volte-face, tira de nouveau dans leur direction. Le brave restaurateur possédait un crâne solide. Une balle venait de l'atteindre à la jambe droite, un peu au-dessous du genou. Sans s'inquiéter si le projectile avait porté juste ou non, le bandit sauta dans la voiture qui partit au galop d'un vigoureux petit cheval blond. Un complice du voleur du diamant tenait les rênes, enroulant de coups de fouet retentissants l'animal aux jarrets d'acier. Toute cette scène dramatique au suprême s'était passée en moins de temps qu'il ne nous le faut pour l'écrire. M. Théodore Grothé avait quitté son établissement cinq minutes à peine avant le vol. Au moment où le brigand s'emparait des diamants évalués au bas mot à \$3,000, MM. Félix Drolet et F. Brogzi, deux employés, étaient occupés à effectuer certains travaux dans l'arrière-boutique. Laisant à leur besogne, ils se précipitèrent du côté de la porte. Ils virent à leur profonde surprise l'homme à la fausse barbe s'emparer des bijoux et filer. Malheureusement ni l'un ni l'autre, n'aurait de revolver. D'ailleurs, qui les avertirait le trottoir, le cambrioleur arrivait à la rue LaGauchetière. Toute poursuite, devenait, par conséquent, inutile. Le bureau des détectives et le poste central de police fut aussitôt prévenu du vol par téléphone et bientôt les agents Savard, Cowan et Valade

M. Grothé père, nous racontait qu'au moment où il montait la côte Saint-Lambert, le soir du cambriolage, il eut comme un pressentiment. Sans prendre le temps d'aller souper, comme il en avait l'intention, en quittant son magasin, il rebroussa chemin. La foule considérable qu'il vit de loin devant son établissement lui fit comprendre qu'un malheur venait d'arriver et qu'il en était victime. Ce fut M. Drolet qui le recut. "Que manque-t-il ?" lui demanda le bijoutier. "Hélas !" répondit M. Drolet, vos pertes sont très considérables. Le bandit a emporté deux douzaines de bagues d'hommes et une douzaine de bagues de femmes." M. Grothé fit rapidement le calcul. "Cette soirée me coûte trois mille dollars, dit-il à un reporter de la 'Presse' qui arrivait sur ces entrefaites. Il y a vingt-deux ans que je tiens magasin, et c'est la première fois que je suis la victime des cambrioleurs." Le bijoutier déclara qu'il laisserait ordinairement ses écrins de diamants dans sa montre, le soir, jusqu'à neuf ou dix heures. Quand la température était mauvaise et que pour cette raison les passants se font rares, M. Grothé, par mesure de précaution retire ses précieux bijoux de la vitrine pour les placer dans un solide coffre-fort qu'il croit à l'épreuve des voleurs. Les bijoux qui ornaient sa montre et dont les feux flamboyants attiraient tous les regards ne portaient que mille dollars d'assurance, tandis que les perles précieuses et les diamants des coffres-forts étaient assurés pour \$15,000. M. Grothé a déclaré à l'un des reporters de la "Presse" qu'il allait tripler les assurances de ses montres. En attendant il offre \$100 de récompense à la personne qui favorisera la fuite du voleur qui avait opéré chez M. Grothé, et de son associé.

sur une piste qui l'eût bonne. On a répandu, hier, le bruit, qu'un forçat récemment libéré et qui a déjà accompli des coups d'un audace extrême, avait été vu rôdant dans les environs de l'établissement Grothé, le jour du cambriolage. La nouvelle fut vérifiée par les détectives, mais le signalement du forçat ne répondait aucunement à celui du mystérieux personnage qui a fait le coup. Cependant sur la page 5



M. Joseph Hudon, qui est mort soudainement, samedi matin, en sa demeure, 209 rue Champlain de Paris.

LES COUPS DU DESTIN

En quatre ans, une famille composée de sept membres succombe à divers accidents.

DERNIERE VICTIME

Joseph Thérien, âgé de vingt-trois ans, tombe du mât d'un navire sur des cailloux, et se tue.

SERIE DE MALHEURS

Québec, 5. — En une période de quatre années, toute une famille de Tadoussac, la famille Thérien, composée de sept membres, a été anéantie en divers accidents. Joseph Thérien, 23 ans, le dernier survivant, perdit la vie, samedi, en tombant du mât d'un navire sur les cailloux de la berge. Quand on le releva il était déjà mort. Il y a quatre ans de cela, Mme Thérien, la mère, et ses quatre filles, se noyèrent en traversant la rivière Saguenay, de Sainte-Etienne à Tadoussac. La chaloupe qui les portait chavira. Il y a deux ans, Alexandre Thérien, le père, fut à son tour, englouti par les flots, dans une partie de chasse, à Marsouins, comté de Gaspé.

LA MORT DE M. J. HUDON

LES FUNERAILLES DE CET HOMME D'AFFAIRES INTEGRE AURONT LIEU DEMAIN MATIN, A 9 HEURES, A NOTRE-DAME.

Samedi, nous avions le chagrin d'annoncer la mort subite de M. Joseph Hudon, président de l'importante maison de commerce Hudon, Hébert et Cie. Samedi matin comme M. Hudon retardait à descendre prendre son déjeuner, quel-



M. Joseph Hudon, qui est mort soudainement, samedi matin, en sa demeure, 209 rue Champlain de Paris.

qu'un mont à ses appartements, et en la voyant tomber, l'alarme fut donnée. Les docteurs René Hébert et Edmond Champoux, ce dernier chef interne de l'hôpital Notre-Dame, furent appelés en toute hâte sur les lieux, mais ne purent que constater la mort. Il avait succombé à une syncope cardiaque. M. Joseph Hudon, fils de M. Victor Hudon, était âgé de 72 ans. Né à Saint-Pie, près de Saint-Hyacinthe, il avait établi en 1865 la raison sociale Hudon, Hébert et Cie, avec M. Charles P. Hébert, qui n'était qu'une continuation de l'ancienne maison A. et V. Hudon, fondée en 1837. Il s'était marié en premières noces avec Mlle Chapias, de Québec, puis une seconde fois avec Mme Emma Defoy, dont il eut une fille, Mme Dionne, qui lui survécut. Deux de ses frères sont membres de la Compagnie de Jésus, M. Père Victor Hudon, de Sudbury, Ontario, et le Père Hyacinthe Hudon, de l'église de l'Immaculée Conception, un troisième est M. Aldéric Hudon. Le défunt avait également deux sœurs, Mme Vve Charlot, de Québec, et Mme Paul Girard, résidant au Texas.

ACCIDENT AU SENATEUR BELCOURT

Le sénateur Belcourt a été victime, il y a quelques jours, d'un accident qui le força à garder la chambre. Il se promenait à cheval lorsque sa monture buta et le sénateur fut projeté avec force sur le sol, se disloquant un bras dans sa chute. Il va aussi bien que possible, cependant, et espère être sur pieds dans quelques jours.

DEMISSION D'UN ECHEVIN

(Du correspondant régulier de la PRESSE) Saint-Hyacinthe, 5. — M. Ulrich Robert, échevin du quartier No 1, élu par acclamation, le 19 janvier dernier, a donné, vendredi, au Conseil municipal, sa démission. La nomination de son remplaçant se fera le 19 avril courant, et l'élection le 26.

LES FLAMMES DETRUISENT LA VILLE DE FORT WORTH

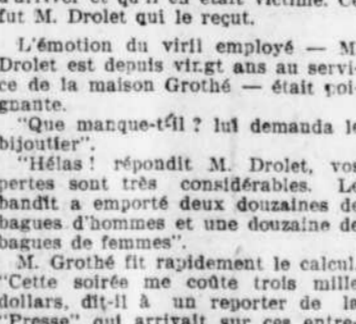
Deux cents maisons, quatre églises et plusieurs ateliers sont rasés par le feu, samedi. — Les dommages sont évalués à \$2,000,000. — Incendies désastreux à Santiago et à Dallas.

Fort Worth, Texas, 5. — Un incendie a détruit, samedi après-midi, la plus grande partie du quartier résidentiel. Deux cents maisons et plusieurs ateliers du "Texas Pacific Railroad" ont été rasés par le feu. Quatre églises ont aussi été réduites en cendres. Les pertes sont évaluées à \$2,000,000. Six personnes ont été blessées, un employé de banque, J. Newton, a été tué, et trois cents familles sont sans abri. L'incendie qui se déclara dans la plus belle partie de la ville, fit rage pendant quinze minutes, sans qu'il fut possible de lutter contre son envahissement. Pour rendre le travail effectif, il fallut employer la dynamite. Les pompiers de Dallas et de Weatherford, vinrent en aide aux pompiers de la ville. Les flammes s'étendirent avec une telle rapidité, que dans le rayon occupé par trois pâtés de maisons il fut impossible de rien sauver. L'église baptiste du Broadway, et

les églises méthodistes, que le feu a complètement détruites, valaient plus de \$200,000. Un comité de secours a été formé; mais, comme ce quartier était habité par des personnes riches, on aura besoin de peu d'argent. Santiago (Chili), 5. — Le bureau des câbles a été détruit par un incendie, samedi. Les pertes sont évaluées à \$1,000,000. Détroit, Michigan, 5. — Un édifice en briques, de cinq étages, a été rasé par les flammes, hier. Cet édifice, situé sur l'avenue Woodward, était évalué à \$250,000. Dallas (Texas), 5. — Soixante-quatre maisons et un sanatorium, dans la banlieue de Dallas, ont été réduits en cendres par un incendie, vendredi. Les flammes poussées par un vent violent du sud-ouest, détruisirent quatorze pâtés de maisons. Dans un carré d'un quart de mille, il ne reste que cinq édifices que le feu n'ait pas atteints. Les dommages sont incalculables.



M. Téléphone Drolet, un des employés de confiance de la maison Grothé. — Photographie prise par l'artiste de la "Presse".



M. Joseph Lajeunesse, qui, pendant le cambriolage, a été blessé à la jambe par une balle de revolver.



M. Grothé père, nous racontait qu'au moment où il montait la côte Saint-Lambert, le soir du cambriolage, il eut comme un pressentiment.

SEANCE MEMORABLE AU CONSEIL DE STE AGATHE

Toute la population se rend à l'hôtel de ville, samedi soir. --- La question de la prohibition sera soumise au peuple, le 26 avril. --- Divers incidents.

(Du correspondant régulier de la PRESSE) Sainte-Agathe, 5. — Sainte-Agathe a été témoin, samedi soir, d'une grande démonstration en faveur de la tempérance. Une assemblée spéciale du Conseil ayant été convoquée pour discuter la question de l'abstinence, toute la population s'était rendue dans la salle publique pour assister. Une procession fut formée vers 7 h. 30 par les femmes et les enfants qui se rendirent à l'hôtel de ville, en passant par les principales rues du village. Une foule de personnes étaient venues des villages environnants et même de Montréal. A huit heures, la salle était littéralement comble, et un grand nombre de personnes durent rester dehors. Tous les membres du Conseil étaient présents, sauf le conseiller Charbonneau. Aussitôt que la séance fut déclarée ouverte, M. J. Hood-

lahan prit la parole et demanda au maire Beaulieu s'il était l'auteur d'un article paru dans la "Patrie" de mardi dernier, sous le titre de "Protestations d'un citoyen". M. Hoodlahan fit alors quelques remarques au sujet de cet article et reprit son discours au milieu des applaudissements. Les membres du conseil déclarèrent alors qu'il avait en une entrevue avec le correspondant de ce journal et qu'il était l'auteur d'une partie de l'article, mais non de tout ce qui y était dit. Cet incident étant clos, le conseiller Parent proposa de soumettre la question de la prohibition au vote populaire, le 26 et le 27 avril. Après quelques discussions, cette motion fut adoptée à l'unanimité. Avant de se disperser, l'assemblée passa une résolution censurant l'article paru le 30 mars, dans la "Patrie".

**LA PRESSE**  
BUREAUX POUR LES ETATS-UNIS  
A New York, W. J. MORTON,  
319 Brunswick Bldg., 225 Fifth Ave.  
Corner, 26th St.

A Chicago, W. J. MORTON,  
M. Elmer Wilson, représentant, 87 rue  
Washington.

POUR L'ETRANGER  
Londres, Angleterre,  
CHS DEWINTER, Limited,  
11 Charing Cross Road,  
81 rue Saint-Jacques, angle du boulevard  
Saint-Laurent, Montréal, Canada.

ABONNEMENT: CANADA  
EDITION QUOTIDIENNE \$2.50 par année,  
\$1.75 pour 6 mois,  
\$1.00 pour 3 mois.  
EDITION HERBOMADAIRE \$1.00 par année,  
50c pour 6 mois.  
Payable d'avance.

La "PRESSE" est imprimée et publiée  
à Montréal, par la Compagnie de Publi-  
cation de la "Presse" (Limited),  
T. BERTHIAUME,  
Président.

Toute lettre doit être adressée comme  
suit: La "Presse", No 51 rue  
Saint-Jacques, Montréal, Canada.

**Circulation de La Presse**  
3 AVRIL

LUNDI	95,341
MARDI	95,376
MERCREDI	95,287
JEUDI	95,439
VENREDI	95,476
SAMEDI	117,597
TOTAL	694,456
HERBOMADAIRE	47,431
	641,917

Circulation des éditions quotidiennes et hebdomadaire de la "Presse" pour la semaine du 3 AVRIL

**641,917**

MOYENNE PAR JOUR DE L'EDITION QUOTIDIENNE

**99,076**

La moyenne de la circulation de la "Presse" dans la ville de Montréal et la banlieue, dépasse 45,000 copies par jour.

Aucun autre journal français de cette ville ne peut prouver que son tirage, pour la ville de Montréal et la banlieue, atteint le tiers de cette circulation.

**FRANCE-CANADA**

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN AFFECERA LE COMMERCE AMERICAIN — AVANTAGES POUR NOTRE PAYS.

Paris, 5 — La ratification du traité franco-canadien affectera le commerce américain, en France. Ce traité est plus hostile à l'exportation américaine que n'était la mesure primitive.

Il donne au Canada un avantage moyen de 33 pour cent sur 150 articles, sur lesquels les Etats-Unis font la concurrence au Canada. Au nombre de ces articles sont les machines agricoles et autres; les claviers, le bétail maigre, le bacon, le jambon, les viandes en conserves, le poisson, les meubles, etc. Le Canada accorde à la France les droits minimaux sur les vins et la liste entière des objets de luxe sur lesquels la loi Payne augmente les droits.

**Les Germes de la Maladie**

Ne peuvent atteindre le corps humain en santé, nous ne saurions avoir un système en santé à moins d'avoir le sang pur — l'espèce de sang pur est la saliveprière.

Ce grand remède a une renommée sans égale pour purifier et enrichir le sang.

Elle guérit eczémas, éruptions, catarrhes, rhumatisme, anémie, nervosité, sensation de fatigue, dyspepsie, perte d'appétit, débilité générale, et elle donne du ton au système tout entier.

Ce remède opère ses merveilleuses guérisons non seulement parce qu'il contient de la Saliveprière, mais parce qu'il réunit la plus grande valeur médicamenteuse de plus de 100 ingrédients différents. Si l'on cherche à vaincre une préparation "toute santé", soyez sûr qu'elle est inférieure, coûte meilleur marché et donne au marchand de plus grands profits.

Achetez-en aujourd'hui chez votre pharmacien. Préparé spécialement par C. E. Hood Co., Lowell, Mass., U. S. A.

**Les Millions du Vieux Crawborn**

Par Maxime AUDOUIN

PREMIERE PARTIE

**LE CRIME DE LA RUE DE L'EGORGE**

— Vous vous moquez, Madame, mais je vous assure que je me mettrais volontiers quelque chose sous la dent...  
— Le voyant, en effet, un peu pâle, elle grommela.  
— Je ne puis pourtant appeler mes gens?...  
— Mais, se ravissant.  
— Une idée! tout dort dans l'hôtel — rien à craindre, — pourquoi pas?... Asseyez-vous, je reviens dans un instant.  
— Elle sortit, pour réapparaître après quelques minutes d'absence, apportant sur un plateau une bouteille de champagne avec une coupe et des sandwiches qu'elle plaça devant lui.  
— Voici de quoi vous restaurer; faites vite, car la nuit s'avance, et nous avons à causer...  
— Juliet se jeta avec avidité sur la nourriture, qu'il eut expédiée en un clin d'oeil.

**LES BOUFFONS**

Je viens d'apprendre, avec une très vive satisfaction que les délégués du Conservatoire Lassalle vont donner incessamment, au "Monument National", les "Bouffons", de M. Miguel Zamacoïs. On ne pouvait, vraiment, choisir œuvre plus gracieuse, plus poétique et plus pure.

Les "Bouffons" de Miguel Zamacoïs ne sont pas des bouffons méchants et désespérés comme le Triboulet de Victor Hugo. Ils ne lancent pas des mots profonds ou des tirades érudites; ils s'emploient à faire sourire une jeune fille, Solange de Mautré, qui a perdu sa mère et qui habite avec son père dans un château de province. Le baron de Mautré est enfermé dans cette retraite. Les muses de la noble habitation s'effritent. Les marchands ont emporté, peu à peu, tous les meubles et les précieuses étoffes.

Le baron de Mautré n'a plus à vendre que de médiocres armoires et de vulgaires bahuts. Il doit à sa déchéance, car il a consacré le produit de son héritage à acheter un sur-sol de lui quelques valets, la servante Nicole et la farouche Vulcano; ce matamore qui permet au baron d'imposer silence à ses gens quand leurs réclamations deviennent trop bruyantes. Il y a aussi dans le château le vieil intendant Olivier, qui fut médecin. Il adore son maître, et, plus encore que son maître, la petite Solange, qui a seize ans, qu'il a vue grandir et qui est la joie du château.

Or, deux jeunes gentilshommes ont été attirés dans la demeure du baron par la grâce ingénue de Solange. Ils ne l'aiment pas; ils ne l'ont jamais vue. Mais ils savent qu'elle a été élevée dans le monde et ils veulent servir leurs ambitions amoureuses sur sa naïveté. L'un soutient que les femmes sont sensibles à la beauté, et l'autre qu'elles estiment plus que tout l'esprit. Ils se sont introuffés dans la place en se donnant pour les serviteurs d'un marchand. Ils ont cherché à gagner l'intendant Olivier, afin d'être admis plus librement auprès de la belle, et, comme Olivier espère que l'un d'eux épousera Solange, il devient leur complice.

Sur ses conseils Solange simule une maladie de langueur; pour la guérir, Olivier ordonne de lui donner un fou, et l'on annonce dans la contrée qu'un concours de bouffons est ouvert au château de Mautré.

Dans la grande salle, au milieu de ses valets, amis pour cette cérémonie, le baron et sa fille Solange reçoivent les candidats. La servante Nicole a été revêtue d'une robe somptueuse, pour figurer la dame du soir, et elle s'écrit contre la soie, contre le velours, contre la colerette, contre le corset de bois, qui lui sont une gêne.

Voici le villageois Jeannot, qui est stupide qu'il s'improvise bouffon, parce qu'il n'a pas de travail aux champs; voici le sinistre Hilaré, qui est vêtu de noir et qui soupire parce qu'il a des soucis d'argent et des chagrins de famille; voici le Florentin Baroco, qui est agité, hâvart et sot, mais qui plat assésit à Vulcano, parce qu'il est son compariot.

Le matamore a juré de faire triompher Baroco. Il soutient sa cause avec une telle violence que le baron est intimidé. Mais les deux gentilshommes se présentent; l'un a pris le nom de Narcisse et l'autre le nom de Jacasse; Narcisse est élégant et beau, Jacasse est bossu et spirituel. Narcisse célèbre la jeunesse et la grâce; mais Jacasse, en quelques répliques, a imposé silence à Baroco et à Vulcano. Comme Solange sourit à Jacasse et à Narcisse, le baron ordonne que les cinq concurrents resteront en son château pendant un mois, afin qu'on puisse apprécier leurs mérites. Grâce au produit d'un petit bois qu'il a dans son jardin, pourra travailler agréablement ses hôtes.

Chaque soir Solange préside une petite cour d'amour, et, devant elle, les cinq bouffons s'appliquent à faire valoir leurs charmes. Jeannot a renoncé à la lutte; il se contente de vivre dans une douce indolence.

Le mélancolique Hilaré donne libre cours à sa tristesse. Mais le matamore a décidé que Baroco l'emporterait sur Jacasse et sur Narcisse. L'heure de la dernière épreuve est venue. Pour donner du courage à son protégé, le matamore lui a versé un vin généreux. Le sujet que doivent traiter les bouffons, c'est la brise. Hilaré évoque lugubrement la brise qui gémit dans les cimetières, sur les tombes. Baroco est libre, Narcisse est ingénieux. Mais Jacasse est éloquent, tendra, sincère, et emporte le prix.

Cette victoire ne fut surte pas. Pour gagner le pari qu'il a fait avec son ami, il faut qu'il soit adoré de Solange. Et, d'ailleurs, il ne se soucie plus de cette gageure; s'il veut être aimé de Solange, c'est qu'il l'aime et il éprouve une joie orgueilleuse à lui

plaire sous le costume de bouffon et malgré sa bossu postiche. Solange ne peut dissimuler le sentiment qu'il a eu lui inspirer, et Jacasse lui avoue qu'il est gentilhomme, qu'il est riche, qu'il n'est pas difforme. Il ne lui reste plus qu'à vaincre les scrupules du baron, qui se sent grox pour avoir un tel sondeur.

Soudain, pour calmer l'impatience de ces gens lorsqu'ils réclamaient leur dû, le baron de Mautré leur a affirmé que ses ancêtres ont enfoué dans le sol un trésor. Jacasse fait apporter une caisse pleine d'or, qui aurait été découverte dans une terre de Mautré. Le baron admire que la réalité soit d'accord avec son mensonge. Il paie ses valets, qui, tout à l'heure, le menageaient et qui maintenant s'inclinent devant lui respectueusement. Il consent même à ne point pendre le domestique qui avait trahi Pépée et qui avait été facilement désarmé par Jacasse. Rien ne s'oppose plus au mariage de celui-ci avec Solange, qui devient comtesse de Chancenas.

Cette joie mêlée de 4 actes est admirable comme un conte bleu, légère comme une pièce de Marivaux, sans en avoir d'ailleurs l'accent douloureux, fantasque et cavalière comme une oeuvre de Musset. Les vers sont faciles et clairs; des couplets fort agréables se peuvent détacher; la ballade de Jacasse, le développement sur la brise. Les images presque toutes de la brise. Les images presque toutes de la brise. Les images presque toutes de la brise. Les images presque toutes de la brise.

**LAURENT BART.**

**LE SIROP DU DR FRED DEMERS**  
pour les enfants est positivement le meilleur pour le sommeil, la dentition, contre coliques et diarrhée. Il est aussi pour les enfants comme les autres sirops.

**NOUVELLES DE ST JEROME**  
(Du correspondant régulier de la PRESSE)

St Jérôme, 5 — Ce matin, à 10 heures, a eu lieu une réunion des membres du conseil de notre paroisse, afin de nommer un secrétaire, en remplacement de M. Wilfrid Desjardins, décédé. La liste est très ardente entre MM. Léonard, Sigouin, Desjardins et J. A. Lorrain.

C'est M. Jos. Bessette qui remplit la charge de secrétaire "pro tempore".

— Demain, à 8 hrs p.m., aura lieu une assemblée des membres de notre Commission scolaire. Nos commissaires discuteront la question du contrat avec les Révérends Frères du collège. La "Presse" a déjà expliqué quel était le but de ce contrat.

Cette assemblée régulière devait avoir lieu vendredi, mais vu l'absence, à Montréal, du commissaire Camille de Martigny, elle fut renvoyée à demain.

Cette semaine s'ouvrira le terme de la Cour Supérieure dans le district de Terrebonne, pour le mois d'avril, et la semaine suivante, se tiendra ici la Cour de Circuit. Nombres et intéressantes sont les causes inscrites.

**ASSASSINS CONNUS**

Palermo, 5 — On croit que les assassins de Joseph Petrosino, chef de la section italienne de la police de New York, sont connus, et qu'ils seront arrêtés bientôt.

Londres, 5 — Le roi Edouard a reçu, avec plaisir, la demande de faire revivre, au palais de Buckingham, certaines danses, telles que le menuet et la pavane.

**JUGEMENT INFIRME**

Dans la cause de Philippe Saumure, manufacturier de portes, etc., la Cour de Révision vient de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de dommages, contre le propriétaire de l'immeuble, M. Saumure se plaint de la défectuosité de l'accomplissement des conditions de son bail, particulièrement en ce qui regarde la fourniture du pouvoir moteur et de la chaleur dans les séchoirs. La Cour de Révision a décidé que, dans un instant, il sera fait un jugement de la Cour de Révision, qui aura pour effet de renverser le jugement de la Cour Supérieure et d'accorder à M. Saumure une somme de \$1,000.00 de

# UNE VICTOIRE FRANÇAISE

Henri St Yves, coté 8 contre 1, gagne le Marathon de samedi à New-York pour \$10,000. --- Longboat abandonne la partie au 20e millier, et Shrubbs au 24.



Henri St Yves, vainqueur de la grande course de Marathon de samedi à New York.

## SOMMAIRE DE LA COURSE

Henri St Yves, France... 2:40:50 3-5  
Dorando Pietri, Italie... 2:48:27  
John Hayes, Amérique... 2:49:27  
Matt. Maloney, Irlande... 2:54:29  
Alfred Shrubbs, Angleterre, abandonne au 24ème mille.  
Tom Longboat, Canada, abandonne au 20ème mille.

## TEMPS DES COURSEURS

Milles	Temps	Total
1-St Yves	5:14	5:14
2-St Yves	5:39	10:53
3-St Yves	5:41	16:34
4-St Yves	5:45	22:19
5-St Yves	5:47	28:06
6-St Yves	5:51	33:57
7-St Yves	5:51	39:48
8-St Yves	5:54	45:42
9-St Yves	5:58	51:40
10-St Yves	5:58	57:38
11-Shrubbs	5:58	1:03:36
12-Shrubbs	6:02	1:09:38
13-Shrubbs	6:02	1:15:40
14-Shrubbs	6:06	1:21:46
15-Shrubbs	6:06	1:27:52
16-Shrubbs	6:08	1:33:59
17-Shrubbs	6:12	1:40:11
18-Shrubbs	6:12	1:46:23
19-St Yves	6:12	1:52:35
20-St Yves	6:09	1:58:44
21-St Yves	6:39	2:05:03
22-St Yves	6:44	2:11:47
23-St Yves	6:54	2:18:41
24-St Yves	7:02	2:25:43
25-St Yves	7:02	2:32:45
26-St Yves	7:07	2:39:52
27-St Yves	7:27	2:47:19

Le signal du départ fut donné à 2 h 19 par Jim Sullivan. Dorando s'élança immédiatement en avant suivi de près par St Yves, Shrubbs et Longboat. Hayes et Maloney restèrent un peu en arrière. Cinq minutes après le départ, Hayes et Maloney furent éliminés. St Yves gagna un autre tour sur Hayes. Au cinquième mille, Shrubbs fit un effort pour rejoindre la Française. Il dépassa Dorando...

## NOTRE DOMAINE

Notre domaine... Les Français ont gagné le marathon de samedi à New York. Le vainqueur, Henri St Yves, a été couronné par une foule immense. Ses compatriotes ont été fiers de le voir triompher sur le terrain américain. La victoire a été pour nous une grande satisfaction.

**VICHY CELESTINS**  
EST LA PROPRIÉTÉ DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, CE QUI GARANTIT SA PURETÉ et son Efficacité.  
Buc aux repas prévient: Goutte, Dyspepsie et Indigestions.  
Consulter votre Médecin.  
Pas vérifiable sans CELESTINS

# CHEMISES

Presque tout le monde a entendu parler des chemises "R. J. TOOKE;" elles sont portées de plus en plus chaque jour. Elles sont reconnues les meilleures sous le rapport du style, les meilleures pour le confort, les meilleures pour la durée. Vous feriez tout aussi bien d'acheter les meilleures.

Faux-Cols Bien Ajustés  
6 Nouvelles Formes.  
2, 2¼ et 2½ pouces.  
12½ Cents Chacun

R. J. TOOKE, 177 RUE ST JACQUES, 493 RUE STE CATHERINE OUEST, 473 RUE STE CATHERINE EST.

# Chapeaux de Printemps pour Jeunes Gens

\$2.00 Chacun, le "Best in America"

pour le prix. Toutes les nouvelles formes et couleurs, garantis pour le style, la qualité et la durabilité. Fait de pur feutre, fourrure. Nous sollicitons votre visite. Nous achetons directement des meilleurs fabricants. Vous économisez de l'argent en achetant vos chapeaux à nos magasins. Lignes à meilleur marché, \$1.25 et \$1.50. Lignes plus chères, \$2.50 et \$3.00. Casquettes des dessins les plus nouveaux, en tweed, Worsted et Serge, 25c, 50c, 75c, \$1.00, \$1.25 et \$1.50. Magasins ouverts jusqu'à 9 p.m., et 11 p.m. le samedi.

Angle des rues Craig et Bleury.  
401 rue Ste Catherine Ouest, près av. du Collège McGill et  
229 rue Ste Catherine, 3 portes à l'ouest de la rue Bleury.

# LE GRAND BAIN

Le grand bain est ouvert tous les jours de 7 a. m. à 9.30 p.m.  
L'eau y est toujours maintenue à la température d'été.  
Le département des Bains Turcs est ouvert jour et nuit, depuis 7 a.m. le lundi, jusqu'à midi le dimanche.

## BAINS LAURENTIENS TURCS ET DE NATATION

Angle des rues Craig et Beaudry.  
Les tramways du Beaver Hall passent à la porte.

# LE CONCOURS DE SAMEDI SOIR

Une foule nombreuse assistait mardi soir à l'Aréna, à la cinquième soirée annuelle de culture physique de la M. A. A. A. Les recettes allaient à l'hôpital Maternity et le fonds d'administration de cette institution augmentée de cinq cents dollars. Le club de la démonstration était la finale du concours entre équipes de gymnastique pour le trophée Patton, trophée qui doit être disputé annuellement.

# BASEBALL

PARTIES D'ENTRAÎNEMENT  
A Newark... R.H.E. 3-1  
Newark... R.H.E. 3-1  
Philadelphia... R.H.E. 2-1  
New York... R.H.E. 3-6  
Jersey City... R.H.E. 3-6  
Dallas... R.H.E. 2-1  
Batteries - Merrit, Manser et McAuley; Richie et Jacklisch; R.H.E. Detroit... R.H.E. 3-4  
Batteries - Sugar, Jones, Beck, Henderson; Peity, Bailey et Stephens.

# LA LUTTE

KID BISSON VIENDRA A MONTREAL  
Kid Bisson de Fall River, Mass., qui est venu à son dernier à Montréal, reviendra cette saison, pour lutter avec Fred Lepoint, champion du Canada des poids légers, dans la classe de 125 à 135 livres. Bisson fut vaincu par Lepoint. Il est vrai, mais il veut à tout prix avoir sa revanche. Depuis quelques temps, il se joint à Dick Lapointe et Bisson un point de rivalité qui sera réglé le 21 avril courant. La lutte devra se faire au genre it-

# Larivière Incorporée

Nous avons une ligne COMPLETE d'articles de sport que nous nous ferons un plaisir de montrer à tous ceux qui s'intéressent au sport, qu'ils soient acheteurs ou simples visiteurs.

MODELE Professionnel. Cuir noir, même fini que notre gant P. X. Prix... \$3.00  
MODELE des plus pratiques, avec boutons renforcés, avec boutons à l'arrière. Prix... \$3.00  
Nous avons aussi des Gants à \$4.00, \$3.50, \$3.00, \$2.50, \$2.00, \$1.50, \$1.00, 75c, 50c, 25c.

SPALDING AUTOGRAPH \$1.25  
SPALDING CITY LEAGUE 50c  
BATON "AUTOGRAPH", 6 Modèles de Professionnels, différentes longueurs et pesanteurs... \$1.25  
BATON "CITY LEAGUE" entouré de gazon caoutchouté... 50c  
Nous avons aussi des bâtons à \$1.25, \$1.00, 75c, 50c, 25c, 10c.

MITAINE DE CATCHER "Amateur" \$2.00  
MITAINE DE CATCHER, grandeur réglementaire, des plus durables, boutons à l'arrière. \$1.00  
Nous avons aussi des Mitaines à \$9.00, \$7.50, \$7.00, \$5.00, \$4.00, \$3.50, \$2.50, \$2.00, \$1.50, \$1.00, 75c, 50c, 25c.  
NOTRE CATALOGUE ENVOYE GRATIS SUR DEMANDE.  
Commandes par la maille exécutées promptement et consciencieusement.

911, Boulevard St Laurent MONTREAL.

# PRINTEMPS 1909

Vous trouverez un assortiment de toutes les dernières nouveautés en chapeaux de feutre mou et dur et de toutes les dernières nuances à mon magasin.

Aussi une quantité innombrable de casquettes, (Marines, d'Office, Collège et de Voyage.)

# ARMAND DOIN

76 rue Notre-Dame Est.  
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

# LE BILLARD

DEFI A MORNINGSTAR  
New York, 5 - George F. Slosser a lancé un défi à Ora C. Morningstar pour un match pour le championnat du monde de 18.2.

# LE PATIN

LES GYMNASTES D'ELITE  
Ce soir et chaque soir cette semaine Clark et Razinlian, les gymnastes d'élite exécuteront, au Stadium, une série de tours sur trapèze volant. Ces gymnastes sont unique en leur genre, ils ont une façon à eux d'exécuter les exploits les plus épatants et très intéressants que nous signalons avec plaisir aux très nombreux amateurs de gymnastique qui ne manqueraient pas de les aller admirer au Stadium.

# SCOTCH "WATSON"

Demandez le SCOTCH "WATSON"

# LA PRESSE

MONTREAL, 5 AVRIL 1909

## LE NOUVEAU TARIF AMERICAIN

Le nouveau tarif américain dont on prédit l'adoption dans le cours du présent mois, couvre d'un rabais les articles suivants: Pâtes, verrerie, métaux et produits métalliques, bois brut ou travaillé, bric à brac, réfractaire, pierre, lin et chanvre, laine et lainages, pulpe, papier, livres, peaux, orge, avoine, chaux, viande fraîche, saindoux, amidon, dextrine, sulfate d'ammoniaque. Il y a sur les produits chimiques, les huiles et la peinture un mélange de diminution et d'augmentation qu'il serait oiseux d'énumérer. Les parfums et les savons de luxe, le goudron et les teintures qui en dérivent, l'acide oxalique, le thé, les petits pois, les figues, citrons et ananas, la chlorure, le chocolat, les plumes, les fourrures, le crin, les gants, le cuir ouvré, les produits agricoles les vêtements en coton, la bonneterie, la houille menue sont augmentés.

Mais il ne faut pas s'imaginer que les changements soient énormes. En effet, les diminutions n'affectent le revenu que de \$3,321,322, tandis que les augmentations donnent \$16,862,218 de plus.

L'industrie textile est avantagée contre l'importation de la bonneterie, mais elle se plaint de l'augmentation sur les couleurs anilines dont elle ne peut se passer. La Caroline du Nord proteste contre l'abaissement des droits sur le bois, le Texas sur ses peaux, l'Alabama sur le sujet du minéral, le Maryland sur le sujet des ananas, le Missouri sur le sujet du zinc, le monde ouvrier, dont les gages vont souffrir de la réduction sur l'acier et les produits en fer et en acier, les fabricants d'engrais à propos du sulfate d'ammoniaque.

On trouve curieux que, tout en élevant les droits sur les cigarettes, on se touche pas à la bière ni aux spiritueux. Le peuple est bien aise d'avoir des chaussures à bon marché, mais il va payer \$8,000,000 de plus pour son thé, c'est-à-dire 5 cents la livre, tandis qu'on le livre virtuellement au colosse des huiles en remettant 90 p. 100 des droits aux établissements qui revendent à l'étranger avant de pétrole raffiné qu'ils ont introduit dans les Etats-Unis de pétrole brut. La "Standard" est la seule organisation capable d'exporter l'huile de charbon.

Les fruits, tel que l'ananas, vont coûter plus cher, parce que la Floride, le seul pays qui en produit, ne donne pas 50 p. 100 de la quantité voulue. Les établissements qui le mettent en conserve ne pourront plus concourir contre les mêmes conserves d'Hawaï, aujourd'hui possession américaine, qui entrent en franchise aux Etats-Unis. Les grandes fabriques de Baltimore vont être obligées de fermer.

On se plaint que l'augmentation de 125 p. 100 sur les gants de 14 pouces ou moins, pour dames, frappe surtout la classe moyenne; car il n'est que de 124 sur ceux de 17 pouces. Sur certaines qualités, il y a augmentation de 60 p. 100 pour les qualités médiocres, et 40 p. 100 pour la première qualité.

Il est assez intéressant de faire remarquer, en passant, les effets de la protection sur cet article. Jusqu'en 1897, les manufacturiers américains ne produisaient que 5 p. 100 des gants d'homme. Mais, quand on monta le droit de \$2.00 la douzaine à \$4.00, la proportion fut intervertie. Aujourd'hui, les Etats-Unis n'importent que 5 p. 100 de gants d'homme, tandis qu'ils font venir 95 p. 100 de gants de femmes. L'autre jour, un représentant américain eut, pour dire une bonne chose, une malheureuse expression en disant qu'il fallait mettre les gants de femme sur le même pied que les gants d'homme.

On considère comme futile pour le consommateur un abaissement d'un demi sou par livre sur la viande fraîche, d'un vingtième de sou sur le sucre.

Il se présente une foule d'anomalies dans ce bill. Si la clause des représailles devient loi, c'est-à-dire quand les Etats-Unis seront obligés de rattraper d'un droit d'importation les produits sur lesquels un pays établira des droits d'exportation, ils devront taxer le café du Brésil, qui est forcé de maintenir un impôt sur lequel est basé un emprunt national. Or, les neuf-dixièmes du café consommé aux Etats-Unis viennent du Brésil.

Cette clause de représailles annulera l'abaissement du tarif sur les bois et la pulpe, par le fait qu'Ontario impose sur ces articles un droit d'exportation. Nos voisins ne peuvent pas faire une distinction entre une province et une autre ou entre une province et la Puissance; la partie se trouvera à engager le tout.

Ce qui paraît le plus anormal dans le projet à l'étude, c'est la détermination annoncée que les Etats-Unis vont accorder à tous les pays pendant un an, à titre d'essai, le minimum du tarif. On se demande comment l'énorme commerce de nos voisins va se soumettre à une telle inexactitude sans voir complètement démoralisé. Comme il n'y aura aucun moyen de savoir quels sont les pays qui seront finalement sous le coup du minimum ou sous celui du maximum, comment les transactions pourront-elles se faire d'une manière normale? Les contrats à long terme ou pour de grandes quantités seront à peu près impossibles.

question n'aurait jamais dû être soulevée. L'affaire n'en valait pas la chandelle. Il a été prouvé que la ville n'a rien perdu dans cette circonstance, et que, par conséquent, celle-ci n'a aucune raison de se faire rembourser quelque somme que ce soit par l'échevin Martin.

Pour nous, au point de vue du fait, l'affaire est terminée.

Mais, sous des faits peu graves, il y a, cependant, une question de principe qu'il n'est pas inutile de discuter. Cette question de principe est passée bien loin par-dessus la tête de ceux qui ont porté l'accusation, mais elle n'a pas échappé au vigilant jugement de l'échevin Lavallée. Jusqu'à quel point la ville peut-elle permettre qu'on se serve de ses atelages et de son matériel pour les fins particulières d'un échevin, "un fonctionnaire ou de toute autre personne? Il suffit de poser la question pour s'apercevoir à quels abus nombreux et bien plus graves que ceux que l'on reproche à l'échevin Martin, pourrait mener une pareille tolérance.

En principe, on ne devrait pas donner de telles permissions, car les demandes de ce genre deviendraient si nombreuses que bientôt les chevaux de la ville travailleraient chaque jour, deux ou trois heures de plus que le temps ordinaire. Et puis, des abus graves, capables de provoquer des enquêtes sérieuses et de soulever l'opinion publique, pourraient se produire, et causer ainsi des désordres au sein de notre administration municipale qui en a déjà assez de son propre service. Dans le cas particulier de l'échevin Martin, c'est le président d'une commission qui a fait jouer l'influence de son autorité auprès du surintendant, pour obtenir le service qu'il attendait des atelages de la ville. Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont, et croire que le surintendant, surtout dans les circonstances particulières où le charroyage devait se faire, n'aurait pas pu refuser la requête du président de sa commission, eût-il cru, même, que la chose n'était pas tout à fait régulière. Dans l'administration des affaires publiques il y a des délicatesses d'action à exercer de la part des administrateurs envers les fonctionnaires, et le surintendant de l'incinération n'aurait pas dû être placé dans la fautive situation qui lui a été faite dans cette circonstance. C'est aux échevins, aux supérieurs hiérarchiques à user de leur jugement dans des cas semblables. D'autant plus qu'il est impossible de supposer que ceux-ci croient agir sagement en agissant comme l'a fait le président de la Commission de l'incinération.

Les chevaux et les voitures du département de l'incinération sont la propriété de la ville; nul, fut-il échevin, président de commission ou maire, n'a le droit de s'en servir pour son propre usage. Il n'est même pas question qu'il en ait obtenu ou non la permission; cette permission ne peut et ne doit jamais être accordée. Autrement, on s'exposerait à des abus et à des ennuis de toutes sortes. D'ailleurs, il faut remarquer que la propriété de la ville lui est constante, et qu'elle n'est pas siennée seulement pour quelques heures par jour.

Comme nous le disions au commencement, la faute, dans l'espèce, n'est pas grave, et nous félicitons la commission d'enquête pour la modération qu'elle a apportée dans l'appréciation contenue dans son rapport.

Mais, en principe, l'action du président de la Commission de l'incinération et du surintendant du département ne peut être approuvée.

### CHOSSES ET AUTRES

Une nouvelle bizarre nous vient du Japon.

Le docteur Munro, médecin écossais établi à Yokohama, a constaté que les Japonais et les Japonaises grandissent. On aurait tort de croire cependant, quelque bien fondée que soit la réputation du don d'assimilation des habitants de l'Empire du Soleil levant, que c'est par la simple force du désir de ne le céder en rien aux Occidentaux que les Japonais arrivent à égaler les Européens au point de vue de la taille. C'est tout simplement parce qu'ils ont changé leurs manières de vivre.

Autrefois, explique le docteur Munro, Japonais et Japonaises s'habillaient par terre, s'accroupissaient, et cette posture exerçait une influence préjudiciable sur la croissance. Aujourd'hui, la jeune génération est assise sur des chaises et des bancs, à l'européenne; ce qui permet à l'ossature et au système musculaire de mieux se développer.

Dans quelques années, la légende des "petits Japs" et des "minuscules gelsas" aura vécu. Encore une qui s'en va!

### MME EAMES

M. M. Steinway & Sons, New York. Messieurs — C'est chose bien connue de faire l'éloge des pianos Steinway, je vous envoie cependant mon humble part de louanges, pour ma propre satisfaction. Non seulement cet instrument est supérieur aux pianos d'univers, pour le pianiste, mais aussi pour le chanteur, avec qui il chante. On ne saurait trop dire d'un instrument aussi complet.

Bien sincèrement à vous,  
EMMA EAMES-STORY,  
Seul agent, Nordheimer's Limited,  
259 rue Ste-Catherine Ouest.

### UN SOMMIER

GUARANTEED ALASKA BANNER BEDDING  
SIGNIFIE VINGT ANNEES DE CONFORT VERITABLE.  
VOYEZ LA MARQUE DE FABRIQUE.



## Les Inquiétudes d'une bonne Mère

☞ Lorsque votre fils, Madame, atteint l'âge de l'adolescence, lorsque votre fillette arrive à l'âge où la nature accomplit la mystérieuse transformation attendue et cependant redoutée, comme toute mère de famille vigilante et dévouée doit le faire, vous surveillez avec une sollicitude inquiète ce passage de l'enfance à la puberté.

☞ Cette figure blême, ces traits défaits, ces yeux battus, cernés d'un cercle bleuâtre, ces lèvres pâles, ces genives décolorées, cette poitrine qui se creuse, ce dos qui se voûte, cette démarche languissante, cet accablement indéfinissable, ce dégoût de tout, cette lassitude incompréhensible sont les symptômes de l'anémie qui fait tant de victimes parmi la jeunesse et qui s'attaque à tous les âges

## LE VIN ST-MICHEL

est, depuis des générations, le tonique par excellence qui triomphera de tous ces malaises avant-coureurs des maladies les plus graves — trop souvent fatales.

☞ C'est le reconstituant puissant qui enrichira le sang débilité, le débarrassera de ses impuretés, et rendra vos enfants forts et vigoureux.

Aux premiers symptômes du mal, votre médecin vous prescrira le VIN ST-MICHEL.

Le VIN ST-MICHEL se prend à raison d'un verre à bordeaux avant chaque repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

**BOIVIN, WILSON & CIE., AGENTS GENERAUX, MONTREAL**  
EASTERN DRUG CO., AGENTS POUR LES ETATS-UNIS, BOSTON, U.S.A.

## INGRATITUDE CRASSE

Tous les jours on découvre un abîme nouveau dans les fondrières du tozisme. Le dernier discours de Sir Wilfrid Laurier sur le rôle du Canada dans la défense impériale a été un magnifique exposé de la loyauté canadienne-française, évitant à la fois les embarras d'un jingoïsme ridicule et les défaillances nationalistes. Du reste, l'opinion générale a surgi de toutes les provinces pour le remercier de ses paroles généreuses et nobles.

Il était réservé au "Telegram" de Toronto d'avilir sa propre race en nous apprenant quel cas on fait, dans certains centres fanatiques, des sentiments généreux entretenus par les Canadiens-Français envers la Métropole. Voici ce que disait le 31 mars ce journal haineux:

La population de Québec doit pus à la Grande-Bretagne qu'aucune autre section du peuple canadien. Le pouvoir maritime de la Grande-Bretagne a sauvé les ancêtres des Canadiens-Français de la conscription (sous la révolution française), et a ainsi évité l'extinction de la race. Le Canada français doit être reconnaissant envers la puissance maritime qui lui a conservé la vie nationale. Cette gratitude n'est pas noblement exprimée par les jolies platitudes et les poses bouffonnes qui brillent dans cet espèce de murmure ras de terre que ut le petit et futile discours de Sir Wilfrid Laurier.

Si notre dévouement staccé, cordial, à l'Épître n'était pas un devoir autant qu'un sentiment puissant et naturel, de telles injures nous ôteraient pour toujours l'envie d'y participer.

## LES PEAGES SUR LE PONT VICTORIA

Nous croyons savoir que le Grand Tronc vient de soumettre au gouvernement un nouveau tarif pour les voitures passant par le Pont Victoria, réduit sur la base de l'entretien seulement, c'est-à-dire pour couvrir la peinture et le renouvellement du plancher. Il est probable que l'affaire sera référée à la Commission des chemins de fer. Si les pouvoirs publics se chargent de ces réparations, le Grand Tronc est prêt à rendre libre la circulation sur le pont.

## CENSURE ET PECCADILLE

On déposera sur la table du conseil, cet après-midi, le rapport de la commission spéciale d'enquête sur les accusations portées par l'échevin Lespérance, contre l'échevin Médéric Martin. Celui-ci était accusé d'avoir fait transporter à sa maison de campagne, dans la paroisse de Saint-Martin, quelques voyages de cendres, par des employés du département de l'incinération, qui se sont servis pour cela des chevaux et des voitures de la ville.

Pour la bonne renommée de notre conseil de ville et de nos échevins,

L'échevin Martin, en plein conseil

## BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL PAYE : - - - \$2,500,000  
FONDS DE RESERVE : \$2,150,000

LETTRES DE CREDIT — Nous émettons des Crédits Commerciaux sur tous les pays, ainsi que des Lettres de Crédit circulaires offrant aux voyageurs toutes les facilités et toute la sécurité désirables et contenant en même temps une lettre d'introduction et d'identification toujours utile en pays étrangers.

Quand vous demandez le

## "BOLS GIN"

assurez-vous qu'on ne vous trompe pas.

Le "BOLS GIN" est jauni par l'âge

**FRASER, VIGER & CO., Limitée**  
Agents pour le Canada. Montréal. 129-6 ed



## L'HOMME BIEN MIS

Le teint clair et l'apparence délicate sont le secret du succès soit avec quelle efficacité le BAUME ITALIEN CAMPANA calma l'irritation causée par le rasoir, prévient les éruptions, les boutons, les gerçures. 250 chez votre pharmacien. 250 par la poste. FRANK L. BENEDICT & CO. - - - MONTREAL.

## Bois de Sciage

à J. H. REDFERN, 920 Rue Charlevoix. PHONE MAIN 56, MONTREAL, QUE.

Et vous le recevrez au plus bas prix. Livraison Prompte et Exacte.

### AVIS AUX ENTREPRENEURS

Soumissions pour rails d'acier et attaches.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au surintendant pour rails d'acier et "soumission pour attaches de rails", respectivement, seront reçues au bureau des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, à Ottawa, jusqu'au 15ème jour d'avril 1909, pour cinq mille cent cinquante-quatre — 5,154 — grosses tonnes de rails d'acier de quatre-vingt livres — 80 liv. — Siemens-Martin ou Bessemer, au choix des Commissaires — et des attaches nécessaires, en stricte conformité des devis des Commissaires, et devront être adressées à Hugh P. Lumsden, ingénieur en chef, Ottawa, Ont.

Les soumissions doivent être faites selon les formules fournies par les Commissaires, et l'on peut obtenir ces formules ainsi bien que les devis en s'adressant à Hugh P. Lumsden, ingénieur en chef, Ottawa, Ont.

Chaque soumission doit être signée et scellée par toutes les parties à la soumission, et attestée par témoin et doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartrée du Dominion du Canada, payable à l'ordre des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour une somme égale à cinq pour cent — 5 p.c. — du montant de la soumission.

Les chèques déposés par les personnes dont les soumissions sont rejetées, seront renvoyés sous dix jours après la signature du contrat.

L'on se réserve le droit de rejeter une soumission ou toutes les soumissions.

Par ordre, RYAN, Secrétaire, Transcontinental, Ottawa, 21 mars 1909.

Les journaux qui inséreront cette annonce sans l'ordre des commissaires n'en seront pas payés. 129-4

### VOYEZ A CE QU'ON VOUS DONNE LA

## BIERE DAWES

DE LACHINE

Si vous voulez la bière la meilleure et la plus hygiénique qui soit sur le marché.

**DAWES & CO., LIMITED,**

La plus grande brasserie du Canada. Établie en 1811.

BUREAU-CHEF, LACHINE.

Succursale à Montréal, 221 rue Saint-Jacques et à Ottawa, 211-2

W. W. GORE

### LE Rhumatisme

Sous toutes ses formes est radicalement guéri par l'Élixir Anti-Rhumatique du Dr. Costello. Circulaires et témoignages gratuits, \$2.50 la bouteille. Dr. JOS. COSTELLO, 1024 rue St-Jacques, Montréal. Consultations à son bureau, à domicile ou par correspondance. Agents: W. Brunet et Cie, Québec, 5.8.12.15.19.22

### Résumé des règlements concernant les terres du Nord-Ouest canadien.

TOUTE personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section — 60 acres, plus ou moins — de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à l'initiative de l'agence, à certaines conditions, par la père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devra — Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme de plus de 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien, aura la préférence sur un quart de section se trouvant au côté de son homestead. Prix: \$15.00 l'acre. Devra: — Devra résider six mois chaque année au cours des six ans à partir de la date de l'entrée du homestead — y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead — et cultiver cinquante acres en six ans.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon et ne pouvant obtenir sa préférence, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$10.00 l'acre. Des homesteads peuvent être acquis sur les terres soit dans les sections de rang et par le pair, au sud du canton 45, à l'est du chemin de fer de Calgary et d'Edmonton et à l'ouest de la ligne du rang 26 et aussi à l'ouest de l'Épître et de la ligne du chemin de fer Transcontinental. Réside: six mois. Devra: — Réside six mois sur chaque section de rang de plus de 80 acres et bâtir une maison valant \$500. RÉGIME DES RÉGIMENTS DU

### LES TERRAINS MINIERES DU NORD-OUEST CANADIEN

CHABLON — Les droits de mines de charbon peuvent être loués pour une période de 21 ans pour un loyer annuel de \$1.00 l'acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,000 acres. Royauté, 3 cents la tonne.

QUARTZ — Une personne de dix-huit ans ou plus, ayant découvert du minerai peut se choisir un claim de 1,500 à 1,250 pieds. Prix, \$5.00. On devra dépenser \$100 par année au moins sur le claim, ou les payer au régulateur du district. Lorsque \$500 auront été dépensés et payés, le claim pourra être acquis à \$1.00 l'acre, après avoir rempli toutes autres conditions.

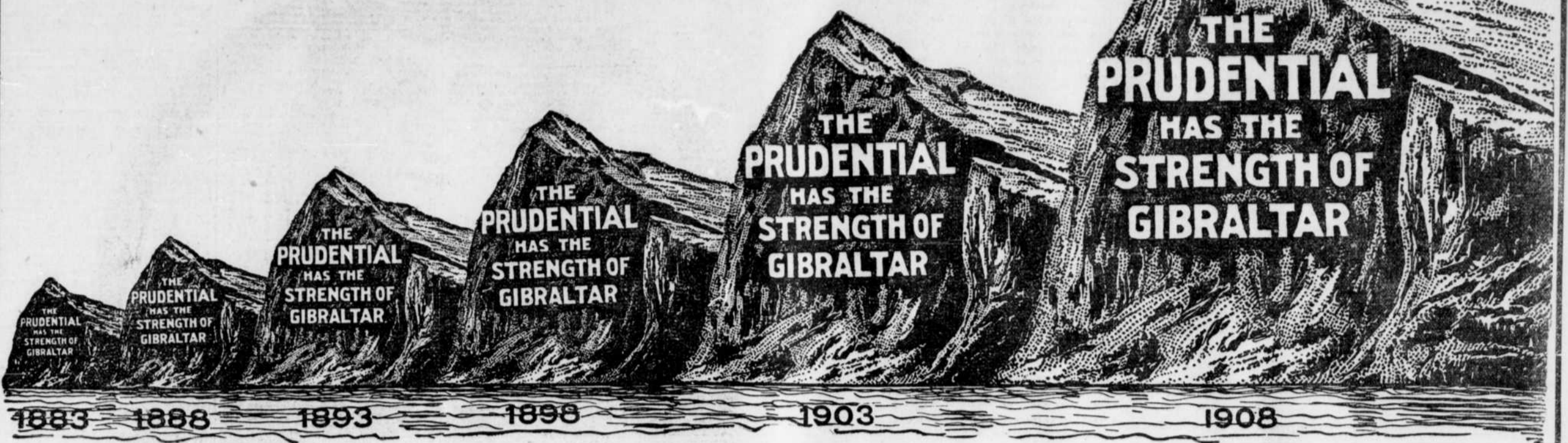
Les placers sont généralement de 100 pieds carrés. Prix d'entrée, \$5.00. DRAGAGE — Un sollicitateur peut obtenir deux laux de rivière de mines de charbon, pour un terme de 30 ans. Taxe \$10 par année pour chaque mine. L'achat de 2 1/2 pour cent peut être la production dès qu'elle excède \$10,000.

Sous-ministre de l'Intérieur. N. B. — La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 128-4

### La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque aura lieu à son bureau principal, rue St-Jacques, mardi, le quatre mai prochain, à midi, pour la réception des rapports et états annuels et l'élection des directeurs. Par ordre du bureau de direction. A. P. LESPERANCE, Secrétaire. Montréal, 1er avril, 1909. 125-3

# THE PRUDENTIAL



Polices d'assurance sur la vie ordinaires et industrielles. Ages 1 à 70. Les deux sexes. Montants \$15 à \$100,000.

1883 1888 1893 1898 1903 1908  
23 Millions de Dollars 93 Millions de Dollars 230 MILLIONS DE DOLLARS 414 Millions de Dollars 931 Millions de Dollars Plus de 1434 Millions de Dollars

## ASSURANCE EN VIGUEUR

### Somme totale payée aux porteurs de police, plus le montant retenu à intérêt à leur crédit, Plus de 313 Millions de Dollars

## THE PRUDENTIAL INSURANCE CO. OF AMERICA

Constituée en corporation, compagnie à capital-actions par l'Etat du New Jersey

JOHN F. DRYDEN, président.

BUREAU PRINCIPAL, NEWARK, N. J.

Agents demandés pour prendre des Assurances Industrielles et autres sur la vie.

Bon revenu---Promotion---Les meilleures occasions---Maintenant!

Succursale à Montréal: C. C. McARON, Surintendant, Chambres 504-5, Edifice Mark Fisher.

La Prudential a fait un plus fort gain sur les assurances en vigueur, en 1908, que toute autre compagnie d'assurance de l'univers.

Les agents de la Prudential sont actuellement dans cette région. Ils ont des renseignements précieux à vous donner, savoir: comment l'Assurance a sauvé le foyer, protégé la veuve et instruit les enfants. Ecoutez-les.

## LE PARLEMENT FÉDÉRAL



Tribune des journalistes, 5 — La semaine politique qui vient de s'écouler comptera dans nos annales parlementaires. Deux importantes questions ont été vidées, celles de l'enquête Cassels sur l'administration du département de la navigation, et de la coopération du Canada à la défense impériale. La question d'un prêt de dix millions de dollars au Grand Tronc Pacifique a été ouverte et ajournée à demain. Ce sera probablement la seule question importante qui sera discutée au parlement cette semaine, car nous n'aurons que trois jours, ou plutôt deux jours, et demi de session, la vacance de Pâques devant commencer à six heures mercredi soir, pour se terminer mardi après-midi de la semaine prochaine. Nous avons déjà longuement traité la question du prêt au Grand Tronc Pacifique, et pour aujourd'hui, nous nous en tenons à la séance de vendredi s'étant prolongée jusqu'après trois heures samedi matin, nous n'avons pu, samedi, donner aux derniers discours qui ont été prononcés par nos compatriotes, la question de l'enquête Cassels, la publicité qu'ils méritent.

### DISCOURS DE M. JOSEPH DEMERS

Le jeune député de Saint-Jean-Éberville a prononcé un éloquent discours à l'appui de la politique du gouvernement canadien sur cette question. En voici la substance que nous cueillons dans le journal officiel des débats parlementaires: "J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention, dit-il, le discours prononcé hier, par le député de Sainte-Anne (Doherty). Comme toute la députation, je suis heureux de le dire, j'ai apprécié les remarques qu'il a faites à l'adresse de l'honorable ministre de la Marine.

"L'honorable député de Sainte-Anne a jugé bon de reconnaître publiquement la probité de l'honorable ministre. Je crois que, par cette action, l'honorable député a cru qu'il était de son devoir de remplir une obligation du parti auquel il appartient, obligation qui consiste à réparer le tort qu'on lui a fait. L'honorable ministre n'avait certainement pas besoin du certificat de haute honorabilité qui lui a été décerné, mais, d'un autre côté, cet acte du député de Sainte-Anne n'est pas moins méritoire et démontre, chez celui qui l'a fait, un honneur et pour lequel je l'en félicite sincèrement.

"C'est en assez pour consoler le ministre des assauts qu'il a dû subir de la part de l'opposition pendant la session dernière, pendant la session actuelle et pendant ce débat même, attaques qui ont revêtu quelquefois un caractère de violence telle que nous nous sommes de-

mandés si ceux qui en étaient les auteurs savaient bien ce qu'ils faisaient et si le ministre était attaqué parce qu'il était ministre de la Marine ou simplement parce qu'il était député de Sainte-Anne.

Après avoir félicité M. Doherty sur le ton de son discours, M. Lanctôt dit que s'il existait des nuages de soupçons sur l'administration des différents départements, ils ont été dissipés et emportés par le vent qui a soufflé le 26 octobre dernier, jour des élections générales, laissant derrière lui la victoire du gouvernement actuel. En effet, la commission du service civil fut nommée le 8 mai 1907 et a fait son rapport le 28 février 1908. Dans son rapport, la commission laisse planer diverses accusations sur certains employés du département de la Marine, mais sans en nommer aucun.

"Le 6 avril de la même année, une nouvelle commission fut nommée à la demande de l'honorable ministre de la Marine, et présidée par l'honorable juge Cassels, pour s'enquérir de certaines accusations vagues mentionnées dans le rapport de la première commission, se référant à un manque de conscience de la part des employés publics, dans l'accomplissement de leurs devoirs, et, spécialement, dans le département de la Marine.

"Cette commission a été émanée environ sept mois avant les dernières élections générales. Nous avons fait les élections en grande partie, sur cette question, et le verdict populaire fut que la commission demandée par l'honorable ministre de la Marine était surannée. Les élections de ce pays se sont prononcées, en dépit des accusations de nos adversaires qui disaient que la même corruption générale régnait partout, dans tous les départements. Cette question se trouve donc réglée par les dernières élections. Inutile, aujourd'hui, de prétendre qu'une nouvelle enquête soit faite sur les autres départements, et qu'elle soit demandée par l'opinion publique.

Après avoir critiqué le député de Sainte-Anne sur ses paroles à l'adresse des autres départements sur lesquels il a laissé tomber des soupçons, M. Lanctôt dit:

"Vous me permettez, monsieur l'Orateur, de féliciter aussi, l'honorable député de Sainte-Anne, pour la manière courtoise dont il a agi envers l'honorable ministre de la Marine, lorsqu'il a dit que l'honorable député de Rouville était un homme intègre et honnête. Nous n'étions pas habitués de ce côté-ci de la Chambre, d'entendre tomber des lèvres des députés de l'opposition de telles paroles. Depuis deux ans que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, je n'aurais jamais entendu, avant hier, de la part de l'opposition une parole aimable à l'endroit de l'honorable ministre de la Marine. Il a fallu qu'un juge descende du banc et vienne dans l'arène politique, proclamer au milieu des siens, dans ce parlement, à la face du pays, tout ce que ses amis pensaient, sans doute, au ministre, mais n'avaient pas eu le courage et la noblesse de le dire publiquement.

"Les partis politiques ont leur exigence tyrannique, parfois, je le sais; mais il arrive très rarement qu'il se dégage du milieu de son parti, un homme ayant assez de dignité pour venir dire la vérité, au dépit des préjugés voltigeants, et rendre hommage à un adversaire qu'il veut combattre, mais qu'il ne peut s'empêcher d'estimer et d'admirer. Ceci ressort du discours même de l'honorable député, et je l'en félicite de nouveau.

Je n'ai pas l'intention de discuter les critiques de l'opposition au sujet de l'administration du département de la Marine. Permettez-moi seule-

ment de dire que depuis que le ministre actuel occupe ce poste éminent, il n'a fait son devoir toujours. Il a fait pour la navigation et pour les transports, plus que n'a fait aucun autre ministre qui l'a précédé. C'est sous son administration, par exemple, que la construction des dragueurs se continue par tout le pays, et en particulier à Sorel, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

"Le creusage du Saint-Laurent, comme on l'a dit hier, a eu pour effet de faire diminuer les taux des assurances maritimes. Ceux qui ont bénéficié, ce sont en grande partie les industriels, les cultivateurs, et les marchands, en payant moins cher d'assurance sur les produits qu'ils importent ou exportent.

"Cette politique de l'honorable ministre de la Marine de construire des dragueurs et des bateaux dans le pays, au lieu de les acheter à l'étranger, est encore une politique qui doit recevoir l'approbation de tous. En creusant le Saint-Laurent, en réduisant les taux d'assurance, en permettant aux industriels, aux cultivateurs, aux marchands de transporter leurs produits à meilleures conditions sur les marchés étrangers, l'honorable ministre a aussi pensé à cette autre classe fort intéressante, qu'on appelle la classe ouvrière. Il a voulu que les ouvriers participent au succès de son entreprise. Il a voulu démontrer à l'étranger, au pays tout entier, qu'il se trouvait dans le Canada, dans la province de Québec, dans mon comté même, des hommes compétents pour construire ces dragueurs et ces bateaux servant au département de la Marine; en un mot il a voulu que les ouvriers de notre pays, ceux en particulier, qui avaient des aptitudes pour les ouvrages de ce genre puissent développer, ici, leurs talents, sans être obligés de demander leur subsistance à l'étranger.

Voilà ce qu'a fait l'honorable ministre de la Marine. Voilà ce qu'a fait ce grand incomplet, ce grand incapable, cet homme qui devrait remettre son portefeuille, comme je l'ai entendu dire si souvent par le vertueux député de Toronto-Nord (M. Foster).

Après avoir exprimé sa confiance en l'hon. M. Brodeur, M. Lanctôt termine:

"Permettez-moi, aussi, de déclarer combien je suis fier, à titre de représentant du comté de Richelieu de pouvoir reconnaître aujourd'hui, devant cette Chambre et devant le peuple de ce Canada, qu'après l'enquête sérieuse tenue sur les opérations multiples et immenses conduites à Sorel, par le département de la Marine, rien n'a été prouvé qui puisse discréditer, en aucune façon, aucun des officiers ni des braves ouvriers de Sorel, et que l'honneur du comté de Richelieu en sort absolument intact."

### DISCOURS DE M. O. GLADU

Nous aurions aimé voir publié tous les discours prononcés par nos compatriotes au cours de cette mémorable séance; mais nous ne pouvons, faute d'espace, et nous terminerons par le bijou de discours de M. Joseph Ernest Ocar Gladu, (Yamaska): "M. l'Orateur, avant de commencer mes remarques sur la motion qui est maintenant devant la Chambre, je désire dire quelques mots en réponse à l'honorable député de Leeds (M. Taylor). Il nous a rappelés tout à l'heure un épisode de son enfance. En le regardant, on s'aperçoit qu'il n'est plus un enfant, mais en l'écou-

tant on est porté à croire qu'il retournera à l'enfance.

"Cet honorable député nous déclarait en gémissant que la dette du pays était actuellement rendue à la somme de \$209,000,000. Si ce n'est pas de l'enfantillage de sa part, je ne sais pas comment on pourrait traiter cette affirmation peu sérieuse de l'honorable député. Il sait parfaitement bien que pour se rendre compte de la situation financière d'un pays, il ne suffit pas d'examiner le montant de sa dette, il ne suffit pas de prendre un chiffon déterminé, mais qu'il faut considérer aussi le chiffre de l'actif, c'est-à-dire la situation financière dans son ensemble.

"L'honorable député nous reproche encore d'avoir augmenté considérablement le chiffre des dépenses. Mais quand ces dépenses étaient au pouvoir en 1896, le commerce du pays atteignait à peine deux cents millions de piastres, ou le revenu qu'ils percevaient de cette époque ne pouvait pas être aussi considérable que celui que nous prélevons aujourd'hui sur un commerce de \$600,000,000."

Passant à la question de l'enquête de la Marine, M. Gladu dit: "Vous n'êtes pas sans vous rappeler qu'en 1896 et 1897, quand le gouvernement actuel jurea à propos de changer le personnel des départements — justement parce que le personnel de ce pays avait voulu changer l'administration tout entière — vous vous rappelez, dis-je, avec quelle indignation ces messieurs de l'autre côté de la Chambre nous accusaient de persécution. Vous vous rappelez avec quelle vigueur on protesta contre la manière d'agir du gouvernement, qu'on appelait persécution, parce qu'il déplaçait, disait-on, de vieux serviteurs depuis nombre d'années au service du pays.

"En bien, que révèle aujourd'hui le discours de l'honorable ministre de la Marine? Est-ce que ceux qui se sont rendus coupables des plus grandes fraudes dans l'administration de ce département, sont précisément ces employés de l'ancien régime qu'on nous avait empêchés de chasser, sous prétexte de persécution."

Après avoir fait l'éloge de l'administration actuelle, et rappelé en terminant la mémoire de l'hon. M. Préfontaine, M. Gladu ajoute:

"Je trouve étrange que l'honorable député de Toronto-Nord se soit tant indigné et se soit montré si sensible au sujet de certaines remarques de l'honorable premier ministre. Si ces paroles avaient été prononcées par un simple député, elles n'auraient peut-être pas été retirées, comme l'a fait le premier ministre, vu la haute position qu'il occupe dans la Chambre.

"Si ces paroles scandalisent l'honorable député de Toronto-Nord, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de retirer le requêteur formidablement prononcé contre lui il y a un an par le ministre de la Justice, réquisitoire dans lequel le ministre portait contre ce député des accusations formelles et directes dont il n'est jamais lavé et dont il ne peut pas se laver. Bien plus, il ne s'est pas relevé des flétrissures qu'il ont fait conspuer par l'opinion publique depuis douze ans, non seulement dans cette Chambre, mais dans le pays tout entier.

"Je ne désire pas prolonger mes remarques, l'heure étant trop avancée. Quoi qu'il en soit, je tenais à donner mon opinion sur cette question et à dire, en toute sincérité et franchise, l'admiration que j'ai pour le caractère de la Marine personnelle, et de plus pour la manière habile dont il a administré son départe-

ment dans l'intérêt général du pays, de l'administration dont il fait partie, et du Canada tout entier."

Le comité des ordres permanents de la Chambre des Communes a étudié vendredi le bill du chemin de fer "Canadian Northern Ontario" qui avait été renvoyé à ce comité parce que le premier avis ne faisait aucune mention de l'embranchement entre Sudbury et Little Current. Le comité a jugé, cependant, que le premier avis était suffisant, et, en conséquence, le bill sera présenté devant la Chambre et sera tout probablement ratifié sans opposition.

### UN VOL DE \$3,000

Suite de la première page  
dant, il ne serait pas impossible qu'il ait aidé au coup de main, en tenant une voiture à la disposition de l'homme à la fausse barbe pour favoriser sa fuite. La police a l'œil sur le personnage suspect.

C'est le constable Majeau, du poste No 4, qui faisait la patrouille, Boulevard Saint-Laurent, entre Sainte-Catherine et Craig, samedi soir. Il n'y avait pas deux minutes qu'il venait de passer devant le magasin de M. Grothé, quand il entendit une détonation de revolver. Il fit aussitôt volte-face pour se mettre à la poursuite du bandit qui fuyait à toutes jambes, mais comme on le sait, sans pouvoir le rejoindre. Il n'y a pas de doute que si un constable se fut trouvé sur le chemin du désespéré, il n'aurait pas eu de mal à l'arrêter. Les pilliers de vitrine, nous dit un policier, sont des tireurs très habiles. Ils se contentent de blesser les citoyens qui se lancent à leur poursuite, mais ils ne se gênent pas de mettre un balte dans la tête au gardien de la paix qui tente de les coffrer.

Il y a quelques mois, nos lecteurs se le rappellent peut-être, M. Théodore Grothé, 23 Sainte-Catherine-Ouest, et fils de M. Théodore A. Grothé, était la victime d'un vol effronté. En plein après-midi, deux Italiens pénétraient dans son établissement, s'emparaient d'un écriin rempli de bijoux, puis s'enfuyaient à temps, donna la chasse aux voleurs, et après une course mouvementée, les arrêtèrent.

Les restaurateur Bertrand est aujourd'hui très souffrant. Les médecins qui le soignent, lui ont ordonné de garder le lit pendant quelques jours.

George Lazanis qui avait, une première fois, été puni pour avoir rendu du Sirop d'Anis Gauvin contrefait, n'a pas été assagi à la suite d'une première condamnation. Il a été arrêté pour la seconde fois le 27 mars pour vente de contrefaçon du Sirop d'Anis Gauvin. Il a comparu le 2 avril devant Son Honneur le Juge Bazin. Mire Arthur Gagné, de la société Gagné et Monseau, représentait M. Gauvin et a demandé au nom de son client l'application du maximum de la peine au prévenu en faisant observer que M. Gauvin était obligé pour sauvegarder son intérêt et celui du public de dépenser des sommes considérables pour atteindre et faire punir les contrefaiseurs.

## L'HONORABLE M. DAMIEN ROLLAND

Suite de la dernière page  
maison prit le nom de "J. B. Rolland et Fils".

Deux ans plus tard, ce dernier en devenant le chef conjointement avec ses deux frères, MM. S. J.-B. Rolland et Octavien Rolland.

Lorsqu'en 1881, l'honorable sénateur Rolland décida de jeter les bases d'une manufacture de papier à Sainte-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, sous la raison sociale de "La Compagnie de Papier Rolland", M. J. B. Rolland, le deuxième de ses fils, alla se fixer à Sainte-Jérôme pour en prendre la gestion, tout en restant l'un des associés de la fabrique.

Déjà, à la mort de son fondateur, en 1888, les plus heureux succès couronnèrent les efforts de sa gigantesque entreprise, et M. Jean-Damien Rolland succéda alors à son père, comme président de cette compagnie. Sous l'énergique et habile direction de ces deux frères en affaires, elle progressa rapidement et en arriva bientôt à fabriquer les plus belles qualités de papier que l'on puisse trouver non seulement sur le marché canadien, mais même à l'étranger. Son bureau principal, à Montréal, est encore situé sur la rue Saint-Stulpice.

Poursuivant les traces de leur père, et animés du même esprit d'entreprise, MM. Jean-Damien et S. Jean-Baptiste Rolland constatant que la manufacture de papier de Sainte-Jérôme ne pouvait suffire aux nombreuses demandes des clients, décidèrent en 1902, de construire à Sainte-Adèle, encore dans ce même comté de Terrebonne, une autre manufacture pour la fabrication du papier et de la pulpe, sous la raison sociale de "La Compagnie des Moulins du Nord", et les progrès déjà réalisés, assurent à cette nouvelle entreprise, les plus heureux succès, dans un avenir assez rapproché.

Son bureau principal est situé sur la rue Saint-Paul, à Montréal. M. S. J.-B. Rolland en est le président, et l'honorable J.-D. Rolland, C.L., le vice-président.

Pendant ce temps, la vieille maison Rolland n'a cessé de progresser et de grandir; tantôt, par la transformation de son genre de commerce, et tantôt, par l'adoption de nouveaux systèmes, nous la trouvons encore aujourd'hui, l'une des institutions les plus solides du Canada.

Dès que la manufacture de la Compagnie de Papier Rolland fut en opération, elle ouvrit une succursale à Québec pour la vente en gros seulement, de ses papiers, et, aujourd'hui avec ceux de la Compagnie des Moulins du Nord, cette succursale favorise un puissant écoulement des produits de ces deux manufactures, et figure au nombre des principaux établissements du commerce de Québec.

Le tact et l'énergie de ces deux hommes s'imposent à l'admiration de tous les hommes d'affaires et constituent le plus bel éloge que l'on puisse rendre à l'honorable Jean-Damien Rolland, C.L., et à M. S. J. B. Rolland, pour le travail ardu et continu qu'ils ont dû et doivent encore s'imposer dans l'administration de ces importantes maisons.

C'est à l'époque de la bonne vieille maison Rolland, qu'ont été formés bon nombre de fondateurs et chefs d'importantes maisons de commerce, entre autres MM. Cadieux et Dérome, Alphonse Brodeur, Napoléon Groulx, Alphonse Brodeur, E. H. Hébert, de Saint-Hyacinthe; Gustave Hardy, de Sorel, etc.



MAISONS A LOUER

FABRIE M. A. L. - A louer, un plain-pied, (bas), au No 37 rue Fabre...
FRONTENAC - M. A. L. 599-601 - Deux logements de grandes pièces, \$10 et \$11. Trains à la porte...

MAISONS A LOUER

ST GERMAIN - M. A. L. - A louer, un plain-pied, au No 37 rue Fabre...
ST HUBERT - M. A. L. - A louer, un plain-pied, au No 37 rue Fabre...

A ECHANGER

COTEAU LANDING - A échanger belle maison brique, avec dépendances...
TERRIER - A échanger, Chs. Lebeau, 1200, rue St-Jacques, Montréal...

PERDU

PAQUET - Perdu ou oublié dans un sac urbain, conduisant à Lachine...
PLAN - Perdu, mercredi soir, vers 5 heures dans le chemin de fer...

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE - Rue Manon, près du boulevard St-Jacques...
BERRI, près Beauville, P. A. V. - Maison de 6 pièces, en brique, solide...

PROPRIETES DEMANDEES

PROPRIETES DEMANDEES - On demande des propriétés résidentielles et commerciales à vendre...
OCCASIONS D'AFFAIRES - CHANCES D'AFFAIRES OFFERTES PAR

MAGASINS A LOUER

CRAIG EST 963 - A louer, magasin et logement en arrière, 4 pièces...
MAGASIN - A louer, à l'angle des rues Mont-Royal et Clark, un grand magasin bien éclairé...

MAGASINS A VENDRE

A VENDRE - Une magnifique épicerie à louer, située au centre de la ville...
EPICIERIE - Une magnifique épicerie à louer, située au centre de la ville...

MAISONS A LOUER

FRONTENAC - M. A. L. 599-601 - Deux logements de grandes pièces, \$10 et \$11. Trains à la porte...

MAISONS A LOUER

ST GERMAIN - M. A. L. - A louer, un plain-pied, au No 37 rue Fabre...

A ECHANGER

COTEAU LANDING - A échanger belle maison brique, avec dépendances...

PERDU

PAQUET - Perdu ou oublié dans un sac urbain, conduisant à Lachine...

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE - Rue Manon, près du boulevard St-Jacques...

PROPRIETES DEMANDEES

PROPRIETES DEMANDEES - On demande des propriétés résidentielles et commerciales à vendre...

MAGASINS A LOUER

CRAIG EST 963 - A louer, magasin et logement en arrière, 4 pièces...

MAGASINS A VENDRE

A VENDRE - Une magnifique épicerie à louer, située au centre de la ville...



NOUVELLES OUVRIERES

Un grand nombre et enthousiaste assemblée tenue samedi à Magog, les ouvriers et ouvrières de la filature de cette localité décident de prendre les moyens de faire redresser leurs griefs.

Magog comme à Montréal et dans les autres centres industriels de la province, les ouvriers et les ouvrières employés à la fabrication du coton, semblent rendus à bout de patience par les agissements de leurs patrons à leur égard depuis un certain temps et nos lecteurs pourront constater par le texte d'une résolution adoptée samedi soir à Magog et que nous publions dans une autre colonne, que la situation est plus sérieuse qu'on ne le pense en certains milieux.

Comme nous l'annoncions vendredi dernier, il y a eu samedi soir dans la salle de l'école, à Magog, sous la présidence de M. Lazara Ginzras, assemblée des ouvriers et ouvrières de la filature à laquelle assistaient plus de six cents personnes.

Le premier orateur de la soirée fut M. Henri Bourdon, qui, après avoir fait allusion à l'avènement d'un nouveau président à la tête de la Fédération, fit l'éloge du nouveau titulaire. Puis l'orateur aborda la question de l'unionisme et dit que nous vivions dans une époque où l'organisation et la coalition étaient une chose indispensable.

M. J. A. Rodier fut l'orateur suivant et son discours porta sur les avantages de l'union chez l'ouvrier d'une façon générale. Il demanda aux marchands de Magog, qui étaient tous intéressés à voir la prospérité de la ville, de venir en aide à la cause de l'union locale.

Couverte de Plaies

Une fillette souffrait beaucoup de la démangeaison brûlante de l'eczéma — elle fut guérie par l'usage de l'Onguent du Dr. A. W. Chase.

Onguent du Dr. A. W. Chase.

L'eczéma des bébés cause beaucoup de souffrance à de nombreux enfants, et même temps des éruptions et de l'irritation à plus d'une mère qui ne peut trouver pour le combattre — rien de mieux que la lotion démaquante qui nettoie la peau au vif et enlève les méduses.

SUNLIGHT SAVON

Connaissiez-vous la différence entre travailler et faire travailler? Le Sunlight Savon fait actuellement tomber la crasse — vous épargne du temps et de l'argent — mais n'injure ni les mains ni les habits.



manquera pas d'être très profitable aux unions locales. C'est M. Arthur Martel qui présidait l'assemblée, et dans un joli petit discours il expliqua le but de la réunion.

Samedi dernier, l'union typographique de Montréal, No 176, a procédé au renouvellement de son bureau d'officiers avec le résultat suivant: Président, J. H. Bernier; vice-président, W. Jenkins; secrétaire-archiviste, A. Charpentier; secrétaire-correspondant et agent d'affaires, David Giroux; trésorier, E. Nadeau; secrétaire-financeur, Jos. Roy; assistant-secrétaire-financeur, A. Nadeau; sergents d'armes, H. Bérubé et E. Pérusse; auditeurs, J. Mitchell et J. Rowling; délégués au conseil des Métiers et du Travail de Montréal: J. H. Bernier, David Giroux, W. Jenkins, H. Bérubé et A. Charpentier.



M. David Giroux, le nouvel agent d'affaires de l'Union des Bricqueteurs de Montréal. — Photo, J. A. Dumas, 480 rue Saint-Denis.

vigilant que M. Bernier, puis un agent d'affaires comme M. Giroux qui a su donner des preuves si éclatantes de ses connaissances, l'union locale des bricqueteurs ne peut continuer à grandir et à prospérer.

Suivant procès verbal de l'assemblée de l'Union Canadienne Indépendante des Ingénieurs Stationnaires de Montréal (Réforme No 1), tenue à Montréal, salle Legget, rue Richmond, le 14 mars 1909 la société dite Union Canadienne Indépendante des Ingénieurs Stationnaires de Montréal (Réforme No 1), a été déclarée par vote unanime de ses membres parment et simplement dissoute à compter dudit jour quatorze mars 1909 et ses officiers ont résilié leurs fonctions.

DANS LES CHUTES

Niagara Falls, N.-Y., 5 — Hier, un inconnu s'est suicidé, en se jetant dans le Niagara. Un anneau d'enfant, trouvé dans ses vêtements, permettrait peut-être d'établir son identité.

PROTECTION DES FORETS

Albany, 5 — Les chemins de fer qui traversent les Adirondacks devront employer des locomotives à pétrole durant certaines saisons de l'année, afin de protéger les forêts contre les flammes.

Souffrait de rhumatisme au genou gauche depuis 10 ans

Un traitement à Hot Springs et le soin de médecins distingués, pendant six années, échouèrent. "NERVELINE" l'a promptement guéri. Presque tous les vieillards souffrent plus ou moins de rhumatisme, et bien peu échappent à ses multiples tortures.

AMUSEMENTS

Théâtre National Français. Côté Ste Catherine et Beaudry. 79, Bell Est 1796, Marché 104. SEMAINE DU 4 AVRIL. LA PASSION. Programme Nouveau. Avec Chant et Musique. Le Maître Spectacle de Montréal. Reprise prochaine "CAMILLE". 129-5 E

BENNETT'S THEATRE. Semaine du 5 Avril 1909. Camille D'Arville, Etienne Girardot, Hugh Lloyd, Chas. J. Stone & Co., James Harrison, Herr Grains et ses babouins, Potter & Harris, Amelie Rose, Davis & Walker, Benoittegrault. Prix: Matinée, 15c à 25c. Soirée, 15c à 75c. 129-5 E

PRINCESS. Toute cette Semaine. ANDY LEWIS et ses. MARDI GRAS BEAUTIES. Prix: Soirée, 10c, 20c, 30c et 50c. Matinée, 10c. Semaine Prochaine: BEHMAN SHOW. 129-5 E

ACADEMIE. Encore la semaine prochaine. Matinée spéciale de 10c. Le Vendredi. MANKATTAN COMIC OPERA CO. DE NEW YORK, dans "ROBIN HOOD". Excellente troupe, comprenant Louise Le Baron, Helen Money et George Frohlingham, personnifiant Fiar Duck. PRIX TOUJOURS LES MEMES. 129-5 E

NATIONOSCOPE. Côté St André et Ste Catherine Est. Vues animées et concert. Ouvert tous les jours. Aux prix populaires. 245-n 5

HOTELS. Grand Union Hotel. Vis-à-vis la Gare Grand Central. Ville de New York. CHAMBRE: \$1.00 par jour et plus. Le bagage est transporté gratuitement. Envois de timbre de 2 cents pour recevoir un guide et une carte de la ville de New York. A k 252-n

MAISONS D'EDUCATION. BEGALEMENT. CHERI EN 20 JOURS SANS REMÈDE NI OPERATION PAR MOYENS MÉTHODIQUES. DE MANÈGE. INSTITUT DE PHONO TECHNIQUE. 105 RUE SHERBROOKE EST. MONTRÉAL. 805-1 J. n. A

NAVIGATION. Compagnie Générale Transatlantique. De New York au Havre-Paris (France). Départ chaque jeudi à 10 hrs. a. m. "LA LORRAINE" . . . 8 avril "LA PROVENCE" . . . 15 avril "LA GASCOGNE" (supplémentaire) 10 avril "LA SAOÛNE" . . . 22 avril "LA TOURNAI" . . . 29 avril "LA NORMANDE" . . . 6 mai "LA BRETAGNE" . . . 13 mai "Paquebots à deux hélices." Pour renseignements: Génie, Trédeau et Cie, agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal. 152-6

PÈLERINAGES LOURDES-ROME. Départ le 19 Juin. Programme itinéraire contenant tous les détails et les prix envoyés sur demande. Représentation de toutes les compagnies de navigation océaniques. AGENCE DE VOYAGES RIVET, 13 BOULEVARD ST LAURENT. TEL. M. 4097. 40-n

ALERTE DANS UN SEMINAIRE

PENDANT UNE TEMPÊTE DEUX FEUX DE CHEMINÉES SE DÉCLARÈRENT DANS CELUI DE RIMOUSKI ET MENACÈRENT D'INCENDIER L'ÉDIFICE. (Du correspondant régulier de la PRESSE) Rimouski, 5 — Une vive alerte a été causée au séminaire de Rimouski, pendant la dernière tempête que nous avons eue. Le feu se déclara tout à coup dans deux cheminées, menaçant d'incendier tout l'édifice. Ce n'est qu'après une lutte de deux heures que l'on parvint à se rendre maître des flammes activées par un vent violent.

LE CHARBON AMÉRICAIN

Pittsburg, Pennsylvanie, 5 — L'Europe austral a acheté vingt millions de tonnes de charbon de la Pittsburg Coal and Ore Co., pour 1909.

AMUSEMENTS

CETTE SEMAINE AUX THÉÂTRES ANGLAIS. HIS MAJESTY'S Matinée, Mercredi, et Samedi. La Grande Comédie Musicale de GUS EDWARDS "SCHOOL DAYS" MATINÉE SPÉCIALE VENDREDI. ACADEMIE Mat. Mercredi et Samedi. Manhattan Comic Opera Co. "ROBIN HOOD" MATINÉE SPÉCIALE VENDREDI. 129-5 E

PATINOIR A ROULETTES. NOUVELLES ATTRACTIONS CHAQUE SEMAINE. CETTE SEMAINE CLARK & RAZINLIAN GYMNASTES D'ÉLITE. Dames admises gratuitement les lundis, mercredis et vendredis. Une Dame est à la disposition des commentaires à chaque séance. ADMISSION DES PATINEURS ET SPECTATEURS — 10c. Préparez-vous pour la Grande Mascarade de Pâques, Mardi, 13 Avril. 105-n 2

CHEMINS DE FER. CHEMINS DE FER.

Jeu de 8 Avril

PAR LE DELAWARE & HUDSON EXCURSION A NEW YORK. WAGONS-PALAIS ET WAGONS-LITS DIRECTS. Billets Bons pour Revenir Jusqu'au 19 Avril \$11.30

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

AMUSEMENTS

CETTE SEMAINE AUX THÉÂTRES ANGLAIS. HIS MAJESTY'S Matinée, Mercredi, et Samedi. La Grande Comédie Musicale de GUS EDWARDS "SCHOOL DAYS" MATINÉE SPÉCIALE VENDREDI. ACADEMIE Mat. Mercredi et Samedi. Manhattan Comic Opera Co. "ROBIN HOOD" MATINÉE SPÉCIALE VENDREDI. 129-5 E

PATINOIR A ROULETTES. NOUVELLES ATTRACTIONS CHAQUE SEMAINE. CETTE SEMAINE CLARK & RAZINLIAN GYMNASTES D'ÉLITE. Dames admises gratuitement les lundis, mercredis et vendredis. Une Dame est à la disposition des commentaires à chaque séance. ADMISSION DES PATINEURS ET SPECTATEURS — 10c. Préparez-vous pour la Grande Mascarade de Pâques, Mardi, 13 Avril. 105-n 2

CHEMINS DE FER. CHEMINS DE FER.

Jeu de 8 Avril

PAR LE DELAWARE & HUDSON EXCURSION A NEW YORK. WAGONS-PALAIS ET WAGONS-LITS DIRECTS. Billets Bons pour Revenir Jusqu'au 19 Avril \$11.30

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

AMUSEMENTS

CETTE SEMAINE AUX THÉÂTRES ANGLAIS. HIS MAJESTY'S Matinée, Mercredi, et Samedi. La Grande Comédie Musicale de GUS EDWARDS "SCHOOL DAYS" MATINÉE SPÉCIALE VENDREDI. ACADEMIE Mat. Mercredi et Samedi. Manhattan Comic Opera Co. "ROBIN HOOD" MATINÉE SPÉCIALE VENDREDI. 129-5 E

PATINOIR A ROULETTES. NOUVELLES ATTRACTIONS CHAQUE SEMAINE. CETTE SEMAINE CLARK & RAZINLIAN GYMNASTES D'ÉLITE. Dames admises gratuitement les lundis, mercredis et vendredis. Une Dame est à la disposition des commentaires à chaque séance. ADMISSION DES PATINEURS ET SPECTATEURS — 10c. Préparez-vous pour la Grande Mascarade de Pâques, Mardi, 13 Avril. 105-n 2

CHEMINS DE FER. CHEMINS DE FER.

Jeu de 8 Avril

PAR LE DELAWARE & HUDSON EXCURSION A NEW YORK. WAGONS-PALAIS ET WAGONS-LITS DIRECTS. Billets Bons pour Revenir Jusqu'au 19 Avril \$11.30

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

Excursion de Pâques. Jeudi, 8 Avril 1909. NEW YORK \$11.30 Aller et Retour \$11.30. Les trains rapides quittent Montréal à 8.50 a.m., 7.10 p.m. Wagons-Parloirs et Wagons-Lits Directs. BOSTON \$9.65 Aller et Retour \$9.65. Limite de Retour, 19 Avril 1909. Pour cartes, horaires et autres renseignements, s'adresser aux agents, ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE. 137 rue Saint-Jacques. TEL. MAIN 1038-9

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS DE PAQUES DE MONTREAL A BOSTON et Retour \$9.65. Billets bons pour partir jeudi, 8 avril 1909, et limite de retour jusqu'au 19 avril 1909. Toronto . . . \$10.00 Hamilton . . . \$10.65 Détroit . . . 14.70 London . . . 12.95 Ottawa . . . 3.35 St. Paul . . . 7.85 Québec . . . 4.00 St. John, N.B. . . 1.20 Sherbrooke . . . 3.20 St. Jean, N.B. . . 14.30

Et toutes les autres stations du Canada, Fort Williams et Est; aussi Detroit et Sault Ste. Marie, Mich., Buffalo, Black Rock, Suspension Bridge, et Niagara Falls, N.-Y., et aux stations du Pacifique Canadien, de Vermont et du Maine, au prix d'un simple voyage de première classe. Bon pour partir du 8 au 12 avril, inclusivement. Limite de retour jusqu'au 13 avril 1909.

LIGNE LA PLUS COURTE

POUR HALIFAX, ST JEAN, N. B., ETC. L'express rapide quitte la gare Windsor à 7.55 p.m., tous les jours, excepté le samedi. Service de premier ordre. Wagon-lit direct, wagons de première et de seconde classe. Le service de wagon-restaaurant n'est pas surprenant.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXCURSIONS DE PAQUES LE 8 AVRIL 1909. DE MONTREAL A NEW YORK et retour . . . \$11.30 BOSTON et retour . . . \$9.65 Billets bons pour partir le 8 avril, 1909. Limite de retour, 19 avril 1909.

SERVICE DES TRAINS. New York (via D. & H. Co.) 8.45 a.m., 11.40 p.m. Boston, (via C.V.R.) 8.20 a.m., 11.10 p.m. Note.—Tous les jours, à Dimanches exceptés.

INTERCOLONIAL RAILWAY

VACANCES DE PAQUES. Billets aller et retour au prix d'un billet simple de 1ère classe. Bon au départ du 8 au 12 avril et au retour, jusqu'au 19 avril 1909.

HORAIRE EXPRESS MARITIME

MIDI. St. Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec, Riv. du Loup, Campbellton, Moncton, St. John, Halifax et Sydney. Connexions directes à Toronto pour Sydney et l'île de Terre-Neuve avec le train laissant Montréal le vendredi.

BUREAU DES BILLETS

130 rue St Jacques, Tel. (Bell main 215) H. A. FRYER, GÉN. Mgr. BILLETS. A.A.G. des Pass. Agt. des Billets. 125-n

AVIS!

AVIS est par les présentes donné, que M. Ralph Locke, manufacturier, de Westmount; Raoul Lacroix, architecte; Henry G. Auger, manufacturier; Maurice Dufresne, ingénieur civil, et Raoul Leclercq, manufacturier, de Montréal, s'adresseront à la législature, à sa présente session, pour obtenir une loi constituant en corporation, sous le nom de Dominion Light, Heat and Power Company, Limited, pour fabriquer, posséder, distribuer et utiliser le gaz et l'électricité sous forme de chauffage d'éclairage et de chaleur, ainsi que pour utiliser tous les produits dérivés et pour acquérir tels immeubles qui peuvent être nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs dans la cité de Montréal et dans tout autre endroit de la province, dans un rayon de soixante et quinze milles de ladite cité. Montréal, 26 mars 1909. A. GAGNE, Avocat des Requérants. 125-26, 72 Notre-Dame Est.

COMMON SENSE

Tue rats, souris, coquerelles, punaises, mites. Ne sont pas mauvais. Chez tous les marchands, ou Common Sense Mfg. Co., Toronto, Ont. A 101-n

EAU DE SOURCE LAURENTIENNE

Idéalement pure et rafraîchissante



L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 5. — Les adversaires de l'impôt sur le revenu, adopté par la chambre des députés, ont triomphé dans le choix du comité de séant qui doit étudier la mesure. Une très forte majorité de ce comité est hostile à la proposition.

LES OUVRIERS FRANÇAIS

LES SONT TOUS PRETS A SE METTRE EN GREVE POUR PROTESTER CONTRE LE GOUVERNEMENT.

Paris, 5. — Devant une assemblée composée de quinze mille ouvriers, hier, des discours révolutionnaires ont été prononcés. On a adopté une résolution nommant un comité de grève, dont la composition sera tenue secrète. Les ouvriers sont décidés à tous se mettre en grève pour obliger le gouvernement à reconnaître les droits de ses employés.

MADAME JOSEPH GAGNIER, DECEDEE



Le 29 mars, à Duck Lake, Sask., eurent lieu les funérailles de Mme Joseph Gagnier au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le service funèbre fut chanté par le Rév. Père Vachon, neveu de la défunte, assisté par le rév. Père Piquet, comme diacre, et M. le curé Myre, de Bellevue, comme sous-diacre.

A L'UNION CATHOLIQUE

Comme toujours, les séances de l'Union Catholique continuent à attirer un auditoire choisi, qui s'intéresse aux œuvres littéraires.

ECZEMA, HERPES.

Le résultat de toutes les forces de l'énergie intellectuelle et matérielle de ce siècle de progrès a déterminé dans le domaine scientifique des œuvres puissantes inconnues dans le passé.

LA MARCHÉ A L'ETOILE LES ETAPES D'UNE GUERISON COMPLETE.

La marche à l'étoile, dans ce monde d'épreuves, c'est la lutte pour la santé, pour la vie, lutte de chaque instant pour laquelle nous devons sans cesse nous armer et combattre.

Pour bien lutter, il n'y a qu'un moyen, c'est de bien s'armer et de profiter de l'expérience de ceux qui sont entrés avant nous dans la carrière.

Nous voulons aujourd'hui donner un exemple de ce que peuvent faire la constance dans le traitement et la confiance dans la guérison appuyées à un bon remède comme les Pilules Rouges.

Nous appellerons ce défilé de lettres touchantes et toutes authentiques: "Les étapes d'une guérison complète."

Voilà la série que nous conseillons aux femmes malades de lire jusqu'au bout: Le 21 janvier 1904, Madame Fred. Moreau, de Arlington Est, Vt. qui souffrait depuis quatre ou cinq années de mauvaise digestion et de fatigues, de constipation et de vertiges et qui avait consulté plusieurs médecins sans résultat, nous écrit pour nous soumettre son cas et nous demander une consultation qui lui est donnée gratuitement, suivant notre coutume.

Nous lui ordonnons des Pilules Rouges dont elle prend douze boîtes et, deux ans et demi plus tard, nous recevons d'elle une lettre que voici: East Arlington, Vt, 9 août 1906. Messieurs,

Je vous envoie mon portrait. Je suis toujours très bien portante et, comme je vous le disais dans ma dernière lettre, je dois ma santé à vos bonnes Pilules Rouges que j'ai trouvées très efficaces pour rétablir ma santé et mes forces.

Depuis longtemps j'étais épuisée et abattue; enfin, le retour de l'âge était venu mettre le comble à mes maux. J'ai commencé, il y a dix ans, à prendre de vos Pilules Rouges; j'en prenais de temps en temps et elles me faisaient grand bien.

Le travail d'évolution qui s'est produit dans la période contemporaine par le génie des inventeurs et des découvreurs constitue un des problèmes les plus intéressants de la civilisation moderne.



Mme Fred. MOREAU, North Bennington, Vt.

North Bennington, 7 janvier 1909. Messieurs, Veuillez m'envoyer encore six boîtes de Pilules Rouges.

Je suis heureuse de vous dire que j'ai été en parfaite santé depuis un an. Je dois ma santé aux Pilules Rouges. Je suis si reconnaissante pour ce que votre remède a fait pour moi que je suis heureuse de lui donner ma recommandation cordiale et je serai toujours fière d'en dire du bien.

Je veux continuer à en prendre quand je me sentirai mal. Votre toute dévouée, Dame FRED. MOREAU.

Puis, en nous envoyant, le 22 février dernier, son portrait que nous publions ici, Madame Moreau nous écrivait: North Bennington, 22 février 1909. Messieurs,

Je vous envoie mon portrait. Je suis toujours très bien portante et, comme je vous le disais dans ma dernière lettre, je dois ma santé à vos bonnes Pilules Rouges que j'ai trouvées très efficaces pour rétablir ma santé et mes forces.

Depuis longtemps j'étais épuisée et abattue; enfin, le retour de l'âge était venu mettre le comble à mes maux. J'ai commencé, il y a dix ans, à prendre de vos Pilules Rouges; j'en prenais de temps en temps et elles me faisaient grand bien.

Le travail d'évolution qui s'est produit dans la période contemporaine par le génie des inventeurs et des découvreurs constitue un des problèmes les plus intéressants de la civilisation moderne.

UN PATRIOTE QUI DISPARAIT

LE DR C. J. LECLAIRE, DE DANIELSON, CONN., EST DECEDE, A L'AGE DE 46 ANS.

Danielson, Conn., 5. — La colonie canadienne de toute la Nouvelle-Angleterre, de Danielson en particulier, vient de perdre l'un de ses enfants les mieux doués.

L'honorable Louis Beaulieu fera cette séance une causerie sur son cent voyage dans l'Ouest Canadien.

Le docteur Charles J. Leclair naquit le 6 mai 1862, à Saint-Louis d'Orléans, comté de Brantford, dans le district de l'Union Belge pour l'Annexion.

Encore 4 Jours pour Paques! Hâtez-vous!

Advertisement for shoes. Includes images of various styles like 'Pumps', 'Bottines et souliers', and 'Bottines Lacées'. Prices range from \$1.49 to \$3.50.

Advertisement for shoes. Includes images of 'Bottines Lacées', 'Pumps pour dames', and 'Bottines pour enfants'. Prices range from \$1.35 to \$3.50.

Advertisement for shoes. Includes images of 'Bottines pour enfants' and 'Bottines lacées'. Prices range from \$1.29 to \$3.50.

Advertisement for shoes. Includes images of 'Bottines lacées' and 'Bottines pour dames'. Prices range from \$1.35 to \$3.50.

Advertisement for shoes. Includes images of 'Bottines lacées' and 'Bottines pour dames'. Prices range from \$1.35 to \$3.50.

Advertisement for shoes. Includes images of 'Bottines lacées' and 'Bottines pour dames'. Prices range from \$1.35 to \$3.50.

Advertisement for shoes. Includes images of 'Bottines lacées' and 'Bottines pour dames'. Prices range from \$1.35 to \$3.50.

Advertisement for shoes. Includes images of 'Bottines lacées' and 'Bottines pour dames'. Prices range from \$1.35 to \$3.50.



Tous les avis de Naissances, mariages et décès doivent être accompagnés des noms et adresses des personnes qui les envoient.

NAISSANCES

LAVIGNE — A Verdun, le 3 avril 1909, au No 183 rue Verdun, l'épouse de M. L. Lavigne une fille, baptisée Marie-Salomée-Béatrice.

MAHER — A Tétraultville de Montréal, le 3 avril 1909, l'épouse de M. P. Maher, une fille, baptisée Marie-Germaine-Emma.

MARTEL — A Montréal, le 21 mars 1909, au No 510 rue Labelle, l'épouse de M. Uryel Martel un fils, baptisé Joseph-Armand-Léonard.

VALIQUETTE — A Montréal, le 2 avril 1909, au No 1545 rue Berrill, l'épouse de M. Raoul Valiquette une fille.

BERGERON — A Montréal, le 5 avril 1909, à l'âge de 46 ans, Adrien Bergeron.

DE REPENTIGNY — A Montréal, le 3 avril 1909, à l'âge de 73 ans, 6 mois et 14 jours, Mme Thérèse de Repentigny.

HÉTIU — A Verdun, le 5 avril 1909, à l'âge de 23 ans, 3 mois et 23 jours, Béatrice Lachance, épouse de J. D. Hétiu.

LESCHEUR — Dimanche, le 4 avril 1909, Mme veuve Edouard Lescheur, née Marie-Julie Gouin, à l'âge de 82 ans.

MARTINEAU — En cette ville, le 4 avril 1909, à l'âge de 23 ans, Marie-Catherine, enfant bien-aimée de M. Martineau, de la maison Letendre, fils et fils.

QUINTAL — A Montréal, le 3 avril 1909, Henry-Narcisse Quintal, à l'âge de 51 ans.

VANIER — A Montréal, le 4 avril 1909, à l'âge de 83 ans, Mme Lucie Soucy, épouse de feu Emilien Vanier, et mère de MM. J.-Emile, Joseph et Justilien Vanier.

OTTAWA ET A HULL — NOTES DES DEUX VILLES — Transfert de propriété. — Pont sur la Gatineau. — Trouvée morte dans son lit. — Les travaux sont complétés. — Un jeune Québécois arrêté pour faux.

OTTAWA, 5 — La propriété comprenant les maisons portant les numéros 300 à 306 sur la rue Sparks, a été vendue par le Dr J. F. Kidd, à MM. Graham Frères, fleuristes, pour un prix dans les environs de \$15,000.

AVIS SPECIAL — Le piano automatique Pianauto Karn ainsi que le Pianauto qu'on peut joindre à n'importe quel piano sont à vendre chez Layton Bros. Réouvert tous les jours. Entrepôts: 144 rue Peel.

CARTES DE PAQUES DE FANTAISIE, AU RAYON DES LIVRES LA CIE S. CARSLY, LIMITEE LUNDI, 5 AVRIL 1909 LE MAGASIN FERME A 6 HEURES. NOUVEAUTES DE PAQUES

TOUT LE MONDE SONGE A SES GANTS DE PAQUES MAINTENANT Et on trouvera ici les cinq plus belles marques de gants que la France produise, aux mêmes prix (ou moins élevés) que ceux qu'on vous demande pour des gants ordinaires.

COSTUMES DE PAQUES DE \$18.00 POUR \$12.95 Chaussures de Paques Trois offres spéciales pour mardi

VETEMENTS ET ARTICLES DE MESSIEURS POUR PAQUES Complète que nous venons justement de recevoir

Gants de Promenade Nous avons un des assortiments les plus complets de Montréal en fait de gants pour Paques. Les gants en blanc sont en grande quantité.

UN REMEDE PROMPT ET ENERGIQUE LE VIN MORIN GRESO-PHATES

LA LOI PAYNE ON DEMANDE D'ETABLIR UN DROIT DE QUARANTE-CINQ CENTS PAR TONNE, SUR LE CHARBON.

LE MONT-ROYAL MAGASIN DEPARTEMENTAL Notre Grande Vente AUJOURD'HUI ET TOUTE LA SEMAINE

P. Lafrance & Cie DEMENAGEMENT Nous prendrons possession de notre Nouveau et Spacieux Local

L'INAUGURATION D'UN NOUVEAU PONT DE FER Dimanche, le 28 mars, on a livré à la circulation celui construit sur la rivière Batiscan, en face de Notre-Dame des Anges.

MORT DE CERVERA Le contre-amiral espagnol Pascual Cervera, qui est mort samedi après-midi, à Puerto Real.



Le contre-amiral espagnol Pascual Cervera, qui est mort samedi après-midi, à Puerto Real.

dit toute sa flotte, au large de ce port, le 3 juillet, en essayant de passer à travers la flotte de l'amiral Sampson.

Le roi Alphonse a adressé à la famille un message de condoléances.

Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.

Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.



Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.

Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.

Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.

Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.

Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.

Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.

Après avoir souffert pendant sept ans, cette femme retrouvée par le Composé Végetal de Lydia E. Pinkham.

